

KoMit

Evaluation de Projets Agricoles dans la Région de Tambacounda, Sénégal

Rapport de Mission – Avril 2018

Muthui Kristin & Seger Morgane

M1 SES - Université de Saint Quentin en Yvelines

CEMOTEV
Centre d'études sur la
mondialisation, les conflits,
les territoires et les vulnérabilités

UNIVERSITÉ DE
VERSAILLES
ST-QUENTIN-EN-YVELINES

université PARIS-SACLAY





Sommaire

Liste de figures et tableaux	3
Remerciements	4
Introduction.....	5
1. Evaluation du projet de périmètre maraicher à Marsa, par l'ABDM.....	7
1.1 Contexte.....	7
1.2 Méthodologie de la mission	8
1.3 Reconstitution de la chronologie du projet.....	9
1.4 Contrôle de bonne réalisation	12
1.5 Reconstitution du cadre logique	12
1.6 Analyse « pertinence-cohérence-efficacité-efficience-pérennité ».....	19
1.7 Respect de la charte Yvelinoise	22
1.8 Recommandations.....	25
1.9 Photos	26
2. Evaluation du projet agropastoral pour la population de Goudiry de l'ADEF	29
2.1 Contexte.....	29
2.2 Méthodologie de la mission	30
2.3 Reconstitution de la chronologie du projet.....	31
2.4 Contrôle de bonne réalisation	33
2.5 Reconstitution du Cadre Logique	35
2.6 Analyse « pertinence-cohérence-efficacité-efficience-pérennité ».....	39
2.7 Respect de la « Charte Yvelinoise pour la qualité des projets de la Coopération Internationale »	44
2.8 Recommandations.....	47
2.9 Photos	49
Conclusion	56
Annexes	57
Annexe 1 : liste des personnes interviewées	57

Liste de figures et tableaux

Figure 1 : carte de la région de Tambacounda (en rouge, le département de Gabou)	7
Figure 2 : Carte hydrogéologique des eaux souterraines du Sénégal.....	8
Figure 3: Aubergines dans le jardin maraîcher	41
Figure 4: Panneau solaire pour la pompe	50
Figure 5: Quelques membres de l'ADEF et groupement de femmes	50
Figure 6: Bassin de rétention de l'eau.....	54
Tableau 1 : contrôle de bonne réalisation du micro-projet 1.....	13
Tableau 2 : reconstitution du cadre logique du microprojet 1 :.....	16
Tableau 3 : contrôle de bonne réalisation du micro-projet 2Micro-projet 2 : Aménagement d'un périmètre agropastoral d'embouche bovine et de maraîchage.....	33
Tableau 4 : reconstitution du cadre logique du microprojet 2 :.....	36

Remerciements

Nous voudrions remercier les membres du CEMOTEV, M. Laurent Dalmas, M. Vincent Geronimi et Mme Jessy Tsang pour leurs conseils techniques dans l'élaboration de la méthodologie d'évaluation et le soutien tout au long du processus.

Nous voudrions également remercier M. Loïc Pian pour son aide logistique dans l'organisation du voyage. Nous voudrions également remercier chaleureusement M. Fadiara Ba, qui a été extrêmement favorable et accueillant lors de la mission d'évaluation à Goudiry.

Nous souhaiterions également remercier M. Younoussé Sarre et sa famille, qui ont également été accueillants, encourageants et prêts à fournir les informations nécessaires à la réalisation de cette mission d'évaluation.

Enfin, nous remercions aussi l'YCID, pour nous avoir donné l'opportunité de faire ce travail, et en particulier Mme Marion Flagbo, qui nous a facilité les démarches de communication en nous mettant en relation avec les personnes nécessaires pour entreprendre cette mission.

Introduction

Ce rapport détaille les résultats de l'évaluation réalisée pour deux projets au Sénégal ; le premier était un projet agricole à Marsa, et le second était un projet agropastoral à Goudiry, tous deux dans la région de Tambacounda. Les projets ont été partiellement financés par l'YCID dans le cadre de la convention « Micro Projet de développement » encourageant la coopération internationale. L'évaluation commanditée visait à analyser la performance du projet à travers trois outils, à savoir le contrôle de bonne réalisation, le respect de la charte Yvelinoise, et une analyse pertinence-cohérence-efficacité-efficienne-pérennité.

Une visite des sites du projet a été effectuée du 24 avril au 6 mai 2018. Au cours de la mission, les évaluateurs ont mené des entretiens avec les bénéficiaires et les parties prenantes du projet, vérifié les résultats physiques du projet et pris des photos pour enregistrer les preuves.

Le document est divisé en trois parties principales - la première section fournit une évaluation du premier projet à Marsa, et la deuxième section traite du deuxième projet à Goudiry. La dernière section résume les recommandations et conclusions tirées de l'évaluation.

1.

Localisation du projet, village de Marsa, Sénégal



Evaluation du projet maraicher à Marsa de l'ARDM



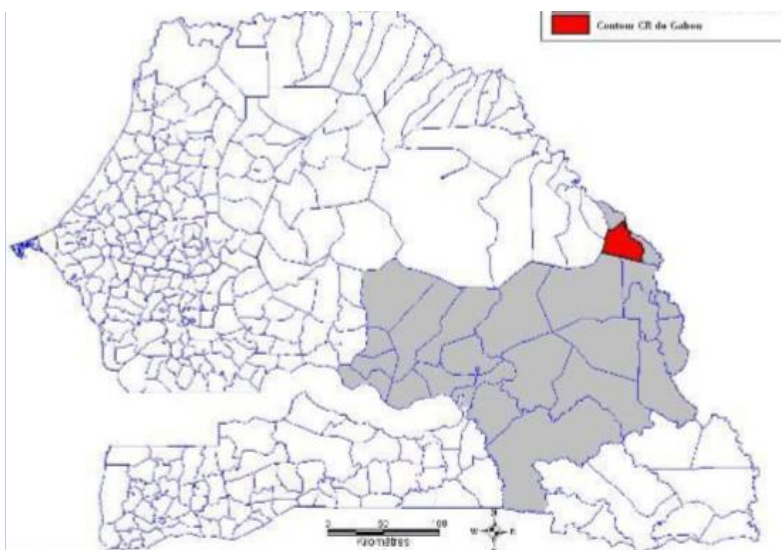
Le jardin de l'ARDM en mai 2018 (source : auteurs)

1. Evaluation du projet de périmètre maraîcher à Marsa, par l'ABDM

1.1 Contexte

La commune de Gabou, auquel appartient le village de Marsa, est située à l'Est de la région de Tambacounda ; elle compte une population totale de 17 441 habitants en 2015. Des 45 localités régionales, Marsa fait partie des cinq localités dépassant le seuil des 1 000 habitants, se plaçant ainsi comme le deuxième village le plus important du département (de Bakel) après la commune de Gabou, qui compte 4 518 habitants en 2015. Marsa est un lieu clé du développement départemental puisque le village connaît une croissance démographique soutenue (il est passé de 1 418 habitants en 2011 à 1 634 en 2015) et regroupe environ 9% de la population totale du département.

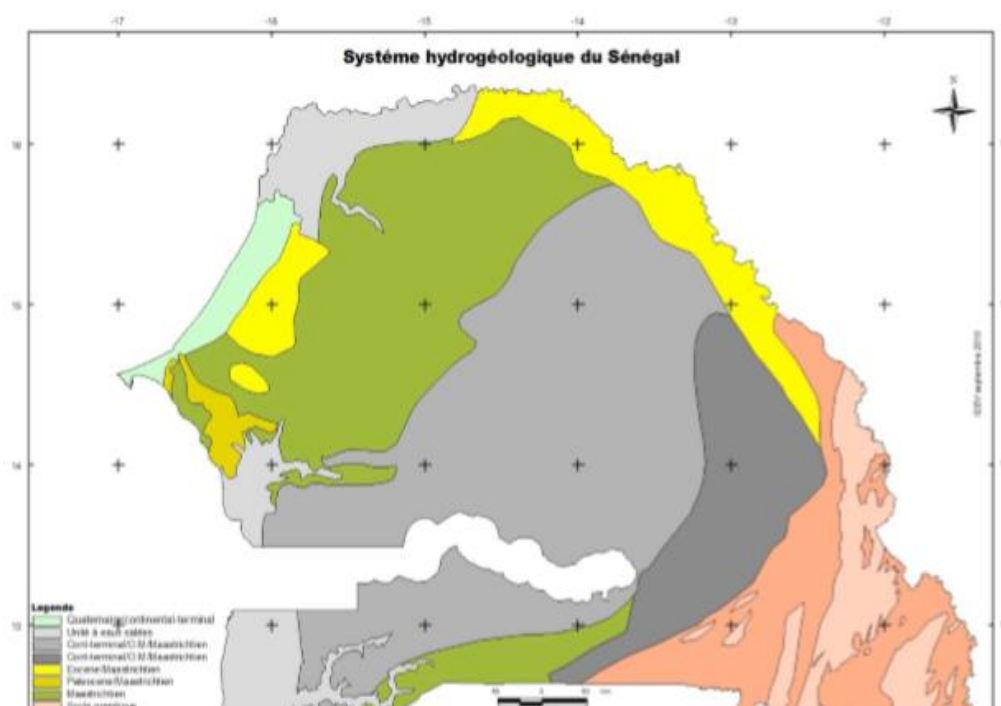
Figure 1 : carte de la région de Tambacounda (en rouge, la commune de Gabou)



source : direction de l'hydraulique rurale PEPAM

Le département de Bakel possède une vocation agro-pastorale, l'élevage constituant la deuxième activité des populations après l'agriculture. Néanmoins, ce potentiel est jugé peu exploité par les représentants régionaux du fait notamment du manque de financement et de l'enclavement de la zone qui réduit l'accès aux moyens techniques et financiers nécessaires à son développement. Les priorités reportées par le plan départemental comprennent l'accès à l'eau, l'assainissement, l'électrification et l'amélioration des réseaux de transports. En effet, le fort enclavement de la zone due à l'état des pistes très délabrées freine fortement le développement économique des villages, d'autant plus en période hivernale où l'accès laborieux rend difficile la collecte des taxes rurales et l'écoulement des productions agricoles et maraîchères.

Figure 2 : Carte hydrogéologique des eaux souterraines du Sénégal



source : base de données DGPRE

M. Diarra Diawara, président du Conseil Municipal (anciennement nommé Conseil Rural) de Gabou, met en avant le rôle de l'ARD et du GRDR¹, ainsi que le rôle des bailleurs et de la coopération décentralisée dans le développement de la zone. Face aux maigres moyens des collectivités dotées de faibles fonds de concours, la participation d'organismes de financement internationaux est fortement encouragée. Nous avons pu constater ces mêmes propos lors de notre entretien avec le chef du village de Marsa.

1.2 Méthodologie de la mission

Les informations recueillies sont principalement constituées de données qualitatives, tirées des entretiens réalisés sur place avec les acteurs actifs du projet à savoir : M. Harouna SARRE, président d'ABDM, l'association jumelle d'ARDM présidée par Mme DAVO (Yvelines) ; M. Younouss SARRE, bénéficiaire direct du projet ; M. Moussa Oumar DIALLO, chef du village de Marsa et des rencontres avec les femmes bénéficiaires. La langue française n'étant pas commune à tous, M. Younouss SARRE a bien voulu être notre interprète pour la traduction entre le dialecte local, le poular, et le français auprès du chef du village notamment et de M. Harouna SARRE.

Le dossier final mentionne 51 bénéficiaires directs dans le village de Marsa, dont 21 femmes et la communauté de Gabou comme bénéficiaire indirecte. Nous avons constaté seulement une dizaine de bénéficiaires directs, c'est-à-dire utilisateurs de la parcelle et il s'agissait surtout de femmes. Au vu du peu d'échanges avec la communauté de Gabou au niveau du marché, le terme « bénéficiaire indirect » nous semble inapproprié à cette étape du projet (les recettes n'étant pas encore suffisantes pour assurer des bénéfices à un nombre aussi important de personnes).

¹ ARD : Agence Régionale de Développement. L'ARD a pour mission générale l'appui à la coordination et l'harmonisation des interventions et initiatives des collectivités locales en matière de développement local. Le GRDR est le Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement Rural.

Au vu de l'insuffisance des informations récoltées sur le terrain, des entretiens postérieurs ont été réalisés auprès de M. Abdramane SARRE, suppléant de Mme DABO, la présidente d'ARDM. Nous avons également contacté M. DIANKA, qui nous avait été présenté comme le comptable-gestionnaire de l'association par M. Abdramane SARRE, pour faire part de nos interrogations concernant les justifications de budget et factures associées. Cependant il n'a pas été en mesure de nous répondre, sa fonction étant l'appui à la rédaction des dossiers auprès d'ARDM².

Les coordonnées de contact des personnes interviewées sont détaillées en annexe 1.

Photo 1: entretien avec M. Harouna SARRE(en bleu), président d'ABDM et M. Younouss SARRE(en brun), bénéficiaire direct



source : auteurs

1.3 Reconstitution de la chronologie du projet

Le premier projet est porté par l'Association des ressortissants de Marsa (ARDM), localement Association Bantaare (ABDM). Le projet maraicher est en phase pilote (0,5 ha existant ; 1,5 ha visé par le projet actuel sur les 5 ha envisagés à long terme) avec une activité déjà lancée depuis 3 ans grâce au soutien de la commune de Mantes-La-Jolie ; il est important de souligner que les acteurs porteurs du projet, à savoir l'ABDM et ses partenaires locaux, sont déjà expérimentés. L'objectif global de ce projet est de lutter contre la pauvreté dans ce milieu rural auprès de la population de Marsa et environnante. La création d'une aire maraichère contribue à répondre à des objectifs spécifiques de trois ordres :

² D'après M. Dianka

- lutter contre la malnutrition des populations locales, en leur permettant l'accès à des produits maraîchers frais, diversifiés et à bas coût auprès de la population et des hameaux alentours (Bakel, Kidira, Gabou...) ;
- promouvoir l'emploi local (2 emplois créés ; 51 bénéficiaires travaillant sur le maraîchage - une dizaine constatée lors de l'évaluation) ;
- favoriser l'émancipation des femmes en leur permettant de travailler dans de bonnes conditions et de bonne gestion de leur temps, c'est-à-dire en leur dégageant du temps pour d'autres activités génératrices de revenus, ici l'activité maraîchère.

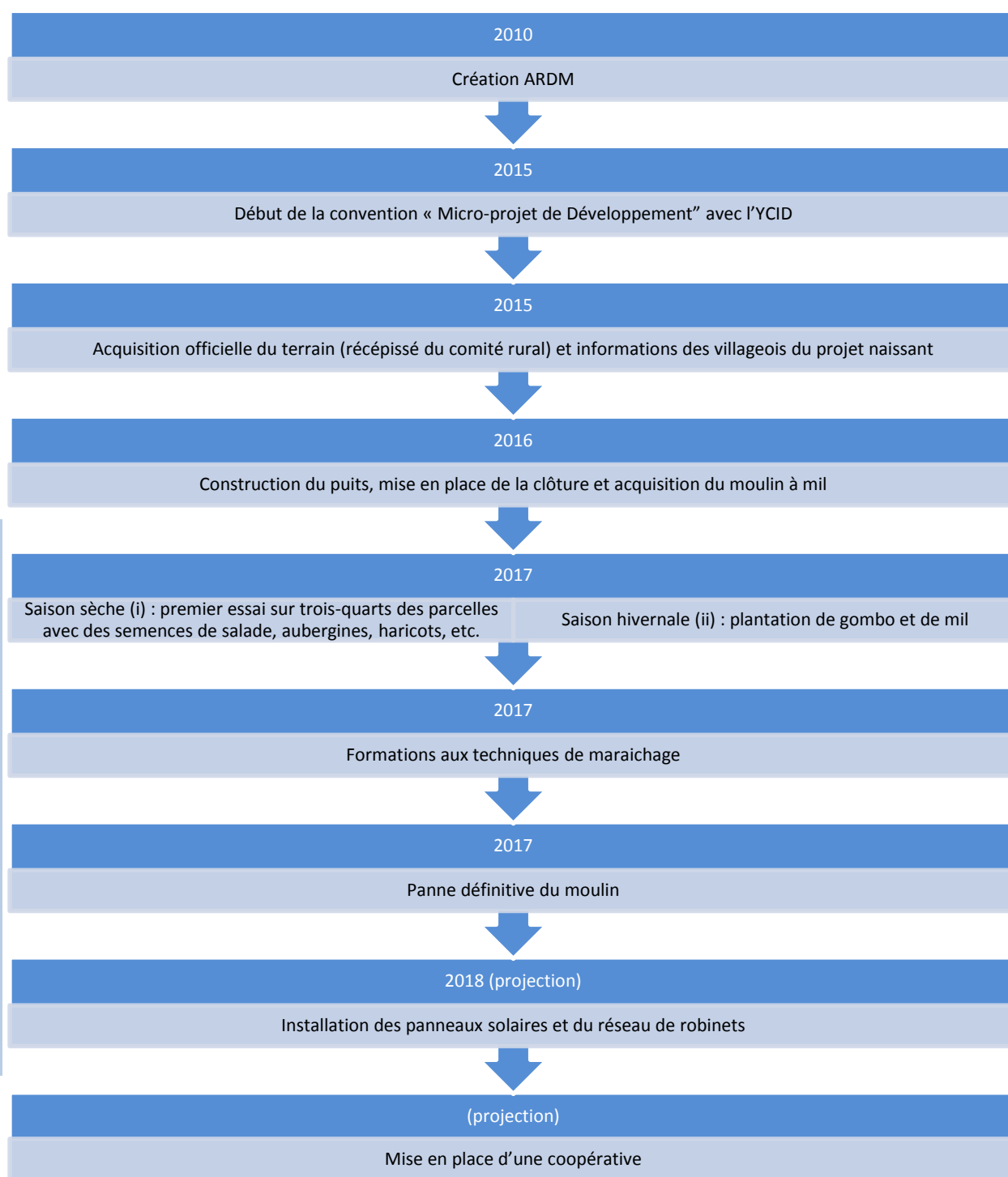
La définition du projet dans le village de Marsa s'est basée sur un double constat : la zone reste enclavée malgré sa position stratégique et les migrants constituent fortement le potentiel économique du village ; aussi les ménages restent dépendants de ces flux financiers, ceux-ci tendant à s'amenuiser. Ces problèmes ramènent à trois nécessités : l'accès à des produits maraîchers frais ; le développement d'alternatives d'auto-prise en charge dynamisant les économies locales et pallier le phénomène d'immigration des hommes et des jeunes. L'YCID intervient face au constat d'une volonté d'évolution mais d'un manque d'infrastructures et d'éléments pour assurer son développement.

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche de développement durable et une volonté politique, nationale et régionale, traduite dans les plans locaux de développement et visant à créer une « dynamique de retour massif, durable et soutenu vers la terre de manière à faire de l'agriculture le soubassement du pays ». En ce sens, les choix des techniques de mise en œuvre du projet maraîcher sont basés sur le respect environnemental (goutte-à-goutte, bio-pesticides).

La chronologie reconstituée (figure 3) montre que le projet a connu des retards importants qui ont porté préjudice à l'atteinte des objectifs. Tout d'abord la coopérative mentionnée dans le rapport final n'a pas été mise en place. Après discussion avec M. Younoussé SARRE et M. Harouna SARRE, nous avons constaté qu'il s'agissait de la projection du projet ; lorsque le terrain sera totalement occupé par l'organisation de parcelles individuelles, alors l'ABDM passera à un mode de gestion collaboratif organisé selon un système de cotisation à une coopérative. Pour l'instant, ce sont les bénéficiaires qui achètent eux même les intrants dont ils ont besoin pour cultiver (semences, bio-pesticides), le matériel et le terrain appartenant à l'ABDM restant à leur disposition.

Au niveau de la chronologie du projet, le retard constaté s'explique en partie par l'enclavement de la zone qui rend la recherche de techniciens compétents difficile (selon M. Younoussé SARRE) et d'autre part par des problèmes dus à la coopération /gestion décentralisée, notamment au niveau de la délégation des responsabilités et la présence non-permanente des responsables du projet sur le terrain. La gestion de l'association étant essentiellement familiale, la délégation est faite à d'autres membres de la famille, néanmoins ceux-ci ne détiennent pas nécessairement les informations liées aux méthodes décidées pour assurer la mise en place du projet et sa pérennité.

Figure 3: chronologie de la mise en place du jardin maraîcher à Marsa



source : auteurs

1.4 Contrôle de bonne réalisation

L'objectif global du projet était de lutter contre la pauvreté dans ce milieu rural ; les objectifs spécifiques étaient déclinés selon trois axes, à savoir : lutter contre la malnutrition des populations locales en permettant l'accès de produits maraîchers disponibles localement, frais et diversifiés, à bas coût (i); promouvoir l'emploi local (ii) ; favoriser l'autonomisation des femmes (iii).

D'après lecture du rapport de convention, quatre résultats étaient attendus : un périmètre entièrement clôturé (600 mètres linéaires) ; un puits fonctionnel équipé d'une motopompe et d'une pompe relais ; des femmes du village soulagées par la fonctionnalité du moulin à mil ; et enfin des produits maraîchers accessibles aux populations locales à moindre coût. Suite à notre mission sur place, nous constatons que ces objectifs sont partiellement atteints et qu'il existe un écart significatif entre le bilan du rapport final et les résultats constatés sur le terrain en avril 2018. Nous détaillons ces résultats par le remplissage du contrôle de bonne réalisation (cf. tableau 1, pages suivantes).

1.5 Reconstitution du cadre logique

D'après le rapport final bilan actuellement en cours d'étude par l'YCID, le budget total des dépenses liées au projet atteignait 39 257 € en prévisionnel pour 38 650 € réalisé. En prévisionnel, 19,8% des dépenses totales concernaient les dépenses non éligibles, 1,2% la sensibilisation Yvelinoise, 15,5% l'accompagnement technique et 63% l'investissement. Le budget des recettes atteignait un total de 39 257 € ; dont 27,4% provenant des associations jumelles ABDM et ARDM, 31% de l'YCID, 30% du FORIM et 10% de la ville de Mantes (78).

Le cadre logique (cf. tableau 2, pages suivantes) étudie la répartition du budget (éligible) au travers des résultats et moyens constatés lors de la mission de terrain et de l'étude des justificatifs de paiements fournis par les associations.

Tableau 1 : contrôle de bonne réalisation du micro-projet 1.

Micro-projet 1 : Mise en place d'un périmètre maraîcher à Marsa					
	Activités à mener	Dossier initial	Rapport final	Visite de terrain	Ecart rapport final
TRAVAUX (REALISATIONS PHYSIQUES)	Elargir le périmètre et procéder à sa clôture complète sur 600 mètres linéaires soit 1,5 hectare	Périmètre maraîcher existant de 0,5 ha	Etude de marché et de faisabilité auprès du partenaire SAHEL 3000 (550€) Clôture des 1,5 ha auprès du fournisseur local ETS BAH DIENG (3358€)	Etude de faisabilité facturée à 1000 € Terrain clôturé et alloué à l'ABDM officiellement	Objectif atteint , malgré un budget expertise dépassé de 450€
	Creuser un puits et l'équiper d'une motopompe et d'une pompe relai	Inexistants	Présence d'un puits équipé d'une pompe, le tout auprès du prestataire ETS BAH DIENG (8571€) Motopompe et accessoires, et installation par ETS BAH DIENG (6098€)	Puits construit Pompe solaire et panneaux non installés ; la raison invoquée est la recherche d'un technicien compétent pour l'installation. Le matériel est néanmoins acheté et est actuellement stocké chez M. SARRE	Objectif partiellement atteint : puits non équipé du système de pompe solaire
	Acquérir du matériel et des outils de travail	Inexistants	Matériel déjà acquis (pics, pelles, brouettes, arrosoirs, bineuses, Râteaux par fonds propres et financements de la commune de Mantes-la-Jolie auprès d'ETS BAH DIENG (1498€) Semences, bio-pesticides, carburant, etc. par BFR (4292€)	Quelques éléments de matériels constatés sur place (arrosoirs, seaux, pelles) mais en quantité inférieure à celle annoncée. Les responsables du projet interviewés n'ont pas connaissance de l'existence de certaines pièces matérielles, comme par exemple les 10 brouettes achetées. Non vérification des bidons de gasoil.	Objectif partiellement atteint : tout le matériel mentionné n'est pas présent sur le lieu du projet ; de plus, la quantité de matériel et de carburant semble largement supérieur à la capacité d'absorption du projet ce qui pose question de l'utilité effective de ces acquisitions (dans le cadre du projet)
	Acquérir un moulin à mil		Acquisition d'un moulin à mil auprès d'ETS BAH DIENG à Bakel (4858 €)	Moulin à mil acquis en 2016 mais cassé depuis 2017 ; plusieurs tentatives de réparation menées ont échoué	Objectif non-atteint : moulin à mil inutilisable

Micro-projet 1 : Mise en place d'un périmètre maraîcher à Marsa					
	Activités à mener	Dossier initial	Rapport final	Visite de terrain	Ecart rapport final
ADMINISTRATIF	Mise en place d'une coopérative vendant ses produits sur les marchés locaux	Inexistante	Comité de commercialisation et coopérative mise en place représentée par MM. Younouss SARRE et Harouna SARRE Produits disponibles sur les marchés locaux	Comité de commercialisation et coopérative inexistants ; il s'agit d'une projection du projet Produits disponibles sur les marchés une fois la demande alimentaire personnelle satisfaite ; soit très rarement disponibles sur les marchés locaux et rarement sur le marché du village de Marsa	Objectif non atteint : pas de coopérative mise en place et produits peu disponibles sur les marchés
EDUCATION/ FORMATION l'ONG Sahel 3000 doit assurer les formations en direction des bénéficiaires directs	Formations aux techniques de maraîchage et aux bio-pesticides	Partenariat avec l'ONG Sahel 3000	Formations pratiques en techniques culturales réalisées au bénéfice de 30 personnes en août 2017 (2 811€)	Formations réalisées en août 2017	Objectif atteint
	Formation en gestion financière et organisationnelle		Non spécifiée dans le rapport final	Non réalisées	Objectif non atteint : aucune formation dispensée
	Formation de deux des bénéficiaires directs à l'entretien du moulin		Deux personnes ont été formées (MM. Younouss SARRE et Harouna SARRE) mais la formation et son coût ne sont pas détaillés dans le rapport final	Il s'agissait juste d'une démonstration du technicien sur l'entretien/ nettoyage de la machine lors de l'installation	Objectif partiellement atteint : formation incomplète/inadéquate
DIFFUSION/ SENSIBILISATION en direction des bénéficiaires indirects	Action spécifique de sensibilisation au développement dans les Yvelines (convention YCID)	Manifestation de sensibilisation au développement , réalisé à Mantes-la-Jolie dans le cadre de la Semaine de la Solidarité	Une restitution a été faite (578€)	Non évaluable sur le terrain	Objectif atteint (d'après les documents consultés)

Micro-projet 1 : Mise en place d'un périmètre maraîcher à Marsa					
	Activités à mener	Dossier initial	Rapport final	Visite de terrain	Ecart rapport final
	Action de sensibilisation à l'agriculture familiale auprès des communautés alentours	Campagne de Publicité et communication auprès des médias locaux (radio, télévision éventuellement) pour un budget de 500€	Fêtes et manifestations culturelles lors des récoltes Page Facebook de l'AJDM	Non évaluable sur le terrain Page Facebook non trouvée	Objectif partiellement atteint : (d'après les informations fournies par les entretiens de MM. Younoussé SARRE, Harouna SARRE et Abdramane SARRE)

Tableau 2 : reconstitution du cadre logique du microprojet 1 :

Micro-projet 1 : Mise en place d'un périmètre maraîcher à Marsa					
Finalité globale : réduire la pauvreté rurale des populations de Marsa					
Objectifs	Résultats constatés	Indicateurs	Activités	Moyens Annoncés (en €)	Moyens constatés (en €)
1. Sécurité alimentaire Permettre l'accès à des produits maraîchers disponibles localement, frais et diversifiés, à bas coût, auprès populations locales	Le site de 1,5 hectare est clôturé mais seul une faible superficie est utilisée (environ ¼ en période sèche). L'accès au terrain est gratuit, chacun est libre d'aller cultiver ses propres légumes. (Objectif atteint) Une diversité de légumes et aromates est produite sur le site (types constatés lors de la période d'évaluation: aubergines, gombo, oignons, carottes, persil, menthe). (Objectif atteint) Les produits maraîchers sont peu disponibles sur les marchés locaux puisque la production est destinée en priorité à la consommation personnelle de la famille. (Objectif partiellement atteint)	Mesure de l'aire de surface maraîchère Efficacité de la sécurité « clôture » Ravitaillement en eau du périmètre / fonctionnalité des infrastructures d'irrigation Production de légume et diversité Evolution du coût des légumes à Marsa et aux alentours Evolution de la consommation en légumes des ménages	1. Clôture du périmètre (600 mètres linéaires) 2. Construction d'un puits fonctionnel équipé d'une motopompe et d'une pompe relais 3. Réseau goutte-à-goutte mis en place 4. Maraîchage/semences 5. Utilisation des bio-pesticides	Clôture : 3357,84 (2016) Puits : 8570,68 (2016) Motopompe : 6097,96 (2016) Matériel d'exploitation : semences + outils : 1497,81 (2017) Constitution d'un stock de réserve composé de bio-pesticides : 826 (2017) ; semences : 2287 (2017) ; gasoil (1300L) : 1179 (2017) Etude de faisabilité : 1000 (2017) Frais de gestion : estimé à 2 500 d'investissement par l'ABDM durant la 1 ^{ère} année (2015) puis pris en charge par les revenus issus de l'activité maraîchère Dont : 1. personnel local ³ : 2049 (assuré par le CADL et le SDDR ⁴) 2. fournitures et consommables : 500	3357,84 8570,68 6097,96 (non installée) 1497,81 826 2287 1179 1000 Frais de gestion non vérifiables Les moyens constatés ont été vérifiés d'après les factures. L'importance des moyens au vu des résultats interroge la véracité de l'utilité réelle du matériel d'exploitation (bio-pesticides, semences, outils) et du stock de réserve et la capacité d'absorption du

³ Personnel local mentionné (mis à disposition par le partenaire local Bamtare) : un gérant qui va travailler 11 mois et valorisé à 70€/mois (T=770) ; un animateur qui va travailler 11 mois et valorisé à 53€/mois (T= 583) ; un technicien qui va travailler 8 mois sur les 3 campagnes annuelles et sera valorisé à 87€/mois (T= 696).

⁴ Appui CADL et SDDR serait valorisé réellement à 4206,9 pour la communication, sensibilisation, formations, mises à dispositions de personnel. Personne n'a pu nous éclairer sur les dépenses réelles correspondant à cet apport.

Micro-projet 1 : Mise en place d'un périmètre maraîcher à Marsa					
Finalité globale : réduire la pauvreté rurale des populations de Marsa					
		Evolution des produits de qualité (« bio ») vendus sur le marché			projet à l'état actuel (sans gestion en coopérative). ⁵
2. Autonomisation et résilience économique Promouvoir l'économie et l'emploi local en développant l'activité maraîchère	Parfois, en cas de surplus, les bénéficiaires peuvent vendre leur produits au marché de Marsa, ou plus rarement celui de Gabou. Cependant, l'approvisionnement des hameaux alentours reste très secondaire car l'objectif, du point de vue des bénéficiaires, reste vivrier et non rentier. (Objectif partiellement atteint) La coopérative mentionnée n'a pas encore été mise en place. (Objectif non atteint)	Nombre de membres de la coopérative Evolution de la proportion de la part de l'activité maraîchère dans l'économie locale Nombre de commandes extérieures par semaine et quantité Evolution des rendements à l'hectare Retombés des campagnes de sensibilisation à Marsa et dans les communautés alentours	1. Développement de partenariats commerciaux 2. Renforcement des techniques de maraîchages	Appui des acteurs locaux (CRG, DDDR, CADL) facilitant la diffusion du projet et la création de partenariats inter-villages Formation sur les techniques de production maraîchères, de gestion et d'organisation : 2811 € (2014) par l'ONG SAHEL	2 811
3. Autonomisation	Les femmes maîtrisent et appliquent convenablement les techniques de maraîchages.	Proportion de femmes impliquées	1. Formations 2. Construction d'un moulin à mil	Moulin à mil : 4857,69 € (2016)	4857,69 (2016)

⁵ Ces interrogations n'ont pu être explorées, faute d'un intermédiaire ayant connaissance de ces informations budgétaire, aussi bien au niveau d'ABDM qu'au niveau d'ARDM. Leur utilité effective n'a pas été constatée sur le terrain.

Micro-projet 1 : Mise en place d'un périmètre maraîcher à Marsa					
Finalité globale : réduire la pauvreté rurale des populations de Marsa					
et émancipation des femmes Permettre aux femmes de travailler sans pénibilité, dans de bonnes conditions de gestion de leur temps quotidien.	Elles ont pu acquérir des connaissances pratiques en agriculture maraîchères, mais non en méthode de gestion et d'organisation. (Objectif atteint) Auparavant, la forte utilisation du moulin à mil démontrait son utilité effective auprès des femmes du village. Il permettait ainsi de dégager du temps aux femmes tout en leur offrant des conditions plus avantageuses au niveau du confort de travail. (Objectif atteint sur 2015-2017 mais ineffectif depuis 2017)	dans les activités de la communauté Nombre de femmes disposant d'une activité et d'un revenu Nombre de femmes participant activement au développement et à la diffusion de l'agro-écologie Continuité de l'alimentation en eau du périmètre et entretien Evolution des rendements à l'hectare			

1.6 Analyse « pertinence-cohérence-efficacité-effizienz-pérennité »



Photo 1: panorama de la surface maraichère exploitée en mai 2018

source : auteurs

Pertinence

Le projet est pertinent puisqu'il répond aux besoins mentionnés par les bénéficiaires : l'accès à des produits maraîchers frais, bio et diversifiés. Le président d'ABDM mentionne aussi la contribution du projet à lutter contre l'immigration clandestine en apportant des moyens de subsistances directs aux familles du village, les rendant ainsi moins dépendantes des flux d'argent transférés par les migrants.

M. Younoussé SARRE nous a confirmé la volonté du projet de participer à « la lutte contre la pauvreté en milieu rural » et la nécessité d'équiper le village en sollicitant des financements extérieurs face au peu de moyens de la communauté (auquel l'YCID répond par sa participation financière). Nous constatons une volonté d'accessibilité aux infrastructures du projet, soit par un accès gratuit et ouvert pour le périmètre maraîcher (bien que contrôlé par clé), soit par une contribution minimale pour le cas du moulin (50 CFA/kg destiné au budget d'autogestion).

Au niveau des objectifs spécifiques, « développer l'emploi local » ne semble pas être un objectif concluant au vu de l'enclavement du terrain et sa relative autarcie ; néanmoins, les objectifs « d'autonomisation des femmes » et « d'accès à des produits maraîchers frais et diversifiés » semblent être en mesure de répondre aux capacités du terrain. Les bénéficiaires sont principalement des femmes et le projet leur permet de produire, en quantité très modeste, des fruits et légumes pour les besoins du ménage. Ainsi, la pertinence de distribuer les produits sur les marchés est remise en question par la faible production, à peine suffisante pour combler aux besoins alimentaires des familles des bénéficiaires directs.

La localisation du choix du terrain maraîcher, déplacé pour être agrandi en 2015, est pertinente avec la qualité du sol constatée et la proximité du village. De plus, le projet facilite l'accès à l'eau, un point clé au développement du village d'après le maire.

Cohérence

Le projet est cohérent avec les orientations agro-pastorales de la région. Cependant, certaines activités liées au projet, notamment la mise en place d'une coopérative vendant sur les marchés locaux (hors Marsa), nécessiterait une meilleure cohérence avec le plan local/départemental ; or ceci est rendu difficile par l'enclavement de la zone.

Le projet « moulin à mil » reste déconnecté des activités maraîchères et constitue une fin en soi. L'objectif n'est pas de dégager du temps pour l'activité maraîchère mais de dégager du temps aux femmes ; la cohérence maraîchage-moulin n'est pas constatée. Par ailleurs, le moulin à mil provient d'Allemagne ; c'est une machine jugée comme très performante et robuste par le marché, d'où ce choix de la part des bénéficiaires. Cependant, les pièces sont chères et difficile à trouver, ce qui renvoie aux raisons d'un tel choix, et aux problématiques d'entretien et de maintenance non prises en compte.

Au niveau de la cohérence interne, les choix des infrastructures et techniques employées au niveau du maraîchage semblent adaptées au terrain et aux conditions difficiles de la zone sahélienne (paillage, irrigation, roulement...). Le système d'irrigation en goutte-à-goutte mentionné à l'origine

dans les rapports a été remplacé par un système de robinets. Les raisons invoquées par M. Younouss SARRE sont que ce type de système nécessite peu d'entretien par rapport à un système goutte-à-goutte et est adapté aux spécificités et aux compétences constatées sur le terrain puisque ce type de système nécessiterait moins d'entretien, de moyens techniques et financiers, difficilement mobilisables pour une localité enclavée comme le village de Marsa. Toutefois, ces avantages n'ont pas été démontrés et le système d'irrigation par robinets, bien que plus robuste, gaspille beaucoup plus d'eau qu'un système goutte-à-goutte. De plus, les plants risquent de tomber malade si ce système n'est pas bien fait (champignons), à cause du haut taux d'humidité ainsi normalement engendré. Les coûts d'achat, d'installation et d'entretien diffèrent de ceux envisagés initialement et il pourrait possiblement exister des coûts cachés ou non-prévus liés à ces changements. Par exemple, ce système ayant besoin de l'eau sous pression plus forte, il faudrait probablement installer un système de château d'eau ou dépenser plus d'énergie pour faire tourner la motopompe et donc obligerait à racheter des panneaux solaires.

Au niveau des semences choisies, le roulement des cultures nous semble en cohérence avec le rythme des saisons (gombo, mil pour la saison hivernale ; aubergines africaines, aubergines française, menthe, salade pour la saison sèche) bien que certaines productions comme les oignons ou les concombres consomment beaucoup d'eau.

Efficacité

Bien que les 51 bénéficiaires directs et 30 bénéficiaires formés mentionnés par le rapport du projet n'aient pas été constatés sur le terrain, le projet permet à une dizaine de personnes d'améliorer directement leur sécurité alimentaire en augmentant la disponibilité des produits maraîchers et contribue à lutter contre la malnutrition en permettant de diversifier l'alimentation. Occasionnellement, la vente des produits maraîchers sur le marché du village de Marsa, et plus rarement de celui du village de Gabou (le lundi), permettent d'élargir le cercle de bénéficiaires indirects du projet. Toutefois, la disponibilité sur les marchés locaux reste très peu constatée à cette étape du projet ; les bénéficiaires se servant en priorité sur leur production. Le projet poursuit un objectif vivrier et non rentier.

Les entretiens menés avec les deux personnes formées à l'entretien du moulin, dont le président de l'ABDM et M. Harouna SARRE démontre que la communication entre l'ARDM et l'ABDM est mauvaise : les responsables locaux ne se montrent parfois pas en mesure de répondre à certaines question ou de définir précisément leur rôle dans le suivi du projet.

Au niveau du village, la mobilisation des villageois pour en faire des bénéficiaires directs des formations et du terrain est retombée : cela est dû au retard des installations du projet et à une saison sèche difficile. Actuellement, seulement une dizaine de parcelles sont mises en place, occupant un quart du terrain ; pendant l'hivernage, le terrain est utilisé à environ un tiers de sa surface avec la culture du mil.

Le rôle des partenaires mentionnés dans le rapport final doit être minimisé : aucun comité de commercialisation n'existe et la participation du Centre d'Appui au Développement Local (CADL) et du Service Départemental du Développement Rural (SDDR) se limite à un accord quant aux démarches administratives liées à l'octroi et à l'utilisation des terres consacrées au projet.

D'après nos observations sur le terrain, les cultures sont dans l'ensemble productives ; la qualité du produit diffère cependant et semble dépendre fortement de l'individu qui l'entretient, ce qui pose question de l'adéquation des méthodes de formations effectuées. Cette hétérogénéité reflète aussi l'individualité émanant du projet ; en dépit d'une certaine solidarité, liée aux échanges sociaux engendrés par le projet, cela reste un peu proche d'un « chacun pour soi ».

Certaines cultures semblent fragilisées par des attaques d'insectes et des maladies. D'après M. SARRE, l'administration des bio-pesticides suit une logique de nécessité, mais nous constatons que soit ils sont inefficaces, soit les soins sont incorrectement administrés. Nous en concluons que les formations sont efficaces mais incomplètes sur le volet gestion, organisation et utilisation des bio-pesticides. Le

phénomène ne semble pas être pris très sérieux, ce qui nous interroge sur la notion entendue de « nécessité », et des effets d'externalités pesant sur une organisation individuelle sur un terrain se voulant collectif.

L'amélioration des conditions de travail n'est pas constatée à l'état actuel du projet : le moulin a fonctionné un temps, mais s'est cassé en 2017. L'irrigation des cultures se fait encore manuellement puisqu'aucun système automatique n'est venu équiper le puits. L'efficacité des infrastructures est très discutable à ce stade du projet ; l'efficacité future de la méthode d'irrigation fonctionnant à l'énergie solaire aussi puisqu'aucune batterie n'a été mentionnée pour stocker l'énergie accumulée pendant les périodes ; aussi, en cas de nuages ou en soirée, le système ne fonctionne pas, ce qui est problématique puisque l'arrosage s'effectue souvent en soirée. Il existe aussi un risque de tarissement du puits en cas de forte période de sécheresse ou de surconsommation ; or le fonctionnement du projet est très dépendant de cette infrastructure puisque pour l'instant il n'existe qu'un seul puits.

Efficiences

Le village de Marsa reste très enclavé : d'après le chef du village, il est très difficile de se connecter aux représentants départementaux ou régionaux. Les ressources disponibles à cette échelle ont été faiblement mobilisées. La situation enclavée rend difficile la mobilisation de compétences extérieures, notamment techniques, nécessaires à l'avancement du projet (entretien, mise en place, suivi, etc.) ; ce qui a engendré un retard de deux ans pour l'équipement du puits et donc entamé la motivation des bénéficiaires face au projet de maraîchage commun, par rapport au maraîchage individuel sur des parcelles personnelles existantes.

L'échec du moulin à mil nuit aussi à l'efficacité de l'investissement, non rentabilisé (utilisation uniquement sur un peu plus d'un an avant la casse « définitive »). L'enclavement n'expliquant pas tout, la faible communication entre les deux associations peut aussi être mise en faute. En faisant appel à leur partenaire français, durant ces 2 ans l'ABDM aurait pu trouver des moyens de résoudre cette difficulté récurrente. Le problème ne semble pas avoir été correctement signalé puisque quand nous interrogeons M. Abdramane SARRE ayant aidé à la rédaction des dossiers de l'ARDM, il n'est pas au courant que le moulin à mil a cassé (sur papier ils avaient les ressources pour effectuer cette partie du projet).

Un écart important entre les factures et le terrain est constaté : les bio-pesticides pouvant être produits localement⁶ ont coûté très cher ; le gasoil a été acheté en forte quantité (1300 litres) alors que le moulin aurait à peine marché plus d'un an ; des factures très élevées pour les semences existent, alors que pourtant l'organisation est individuelle, chacun devant se procurer ses propres semences et engrais ; le matériel acheté en grande quantité d'après les factures n'est pas constaté sur le terrain.

La présence d'un jardin maraîcher existant avant l'implantation du projet (et remplacé à cause de l'acquisition du nouveau terrain plus adapté) pourrait expliquer certains écarts ; néanmoins, cette cause hypothétique reste largement insuffisante pour affirmer la légitimité de cet écart. Les informations sur la comptabilité et les factures ont été impossibles à obtenir, faute de trouver une personne compétente à ce niveau pour répondre avec précision à nos questions.

Pérennité

Les conditions de pérennité ne sont pas encore installées. La coopérative n'a pas été mise en place et les parcelles restent gérées individuellement (les bénéficiaires achètent leurs propres semences et s'occupent eux-mêmes de l'irrigation de leur terrain). Aucune cotisation n'est prise par ABDM pour cette activité, et par conséquent, aucune caisse de fonds ne permet des achats groupés moins cher et aucun suivi, au niveau global du moins, n'est possible concernant l'évolution de la production et des bénéfices engendrés. Le projet est donc loin d'être autosuffisant.

⁶ D'après M. Younoussa SARRE

La gestion de l'activité du moulin à mil était différente puisque l'utilisation du moulin nécessitait un paiement de 50 CFA/kg obtenus. Néanmoins, la casse du moulin à mil nous montre que le fonds destiné à l'entretien était insuffisant ou/et les capacités techniques locales inadéquates pour résoudre de probables problèmes pouvant se manifester à long terme, si le moulin était très exploité et insuffisamment entretenu.

Pour le moment, aucune cotisation n'est demandée aux bénéficiaires (sauf éventuellement en cas de problème). Dans l'avenir, d'après M. SARRE, les revenus du projet seront séparés en trois parties : une partie prioritaire pour les besoins alimentaires puis, une fois cet aspect complété, les parties vente et cotisation pour l'association seront abordées. Pour l'instant, les bénéficiaires formés se montrent autonomes et une solidarité se développe entre les utilisateurs des parcelles (échanges de techniques, troc de bio-pesticides, ...).

Comme mentionné précédemment, le projet doit se montrer attentif aux baisses de motivation dues au retard dans l'installation des équipements et au désintéressement des bénéficiaires non impliqués. Une rapidité de réaction accrue serait souhaitable (meilleure efficacité, meilleure coordination entre les deux associations) ainsi qu'une meilleure efficacité car le projet doit se montrer plus avantageux que l'organisation en parcelles individuelles pour que les villageois y voient un intérêt.

La pérennité des installations de maraîchage n'est que partiellement évaluable car pour l'instant seul le puits a été construit, la motopompe et le système d'irrigation semi-automatique n'ont pas encore été installés. Le choix du système de robinet semble toutefois mieux adapté que le goutte-à-goutte car il nécessite moins d'appui technique même si le risque de tarissement du puits exposé précédemment reste présent, notamment en saison sèche (auquel cas le système ne marcherait pas).

Enfin, d'autres besoins sont constatés : des espaces de stockage pour le matériel mais aussi des espaces abrités ombragés (un abri a été construit par un des bénéficiaires directs sur le terrain), ainsi que des infrastructures complémentaires comme la construction d'autre puits pour irriguer les 1,5 ha de terrain du projet, actuellement en phase pilote.

1.7 Respect de la charte Yvelinoise

Micro-projet 1 : Mise en place d'un périmètre maraîcher à Marsa

1- Connaître l'environnement

La conception du projet a-t-elle tenu compte des documents nationaux de politique sectorielle ?	Oui : la conception du projet fait écho à la vocation agro-pastorale du département. Il rejoint les politiques sectorielles ; et renforce l'accès à l'eau qui constitue l'une des priorités du département. Cependant l'enclavement de la zone engendre des problèmes de cohérence externe entre le village de Marsa et la localité de Gabou notamment, mentionnée dans le rapport final comme bénéficiaire indirect : aucune complémentarité n'a été constatée entre les projets de la zone, chacun faisant son projet de son côté.
Le projet a-t-il été inscrit dans les documents de planification locale du développement ?	Sans objet : les documents de planification locale du développement ont été consultés au niveau du département de Gabou. Ils n'ont pas pu être consultés au niveau du village de Marsa.
L'acteur yvelinois a-t-il tenu compte des habitudes et comportements locaux dans la conception du projet ?	Oui : le projet a été fait pour le village, tout le monde peut bénéficier des infrastructures mises en place (une contribution de 50 CFA/kg seulement est demandée aux utilisateurs du moulin à mil).

2- Clarifier le besoin

Le besoin auquel le projet répond vous paraît-il clairement établi et pertinent ?	Oui : le besoin invoqué par M. SARRE est celui de « développer le village » et « dynamiser l'économie locale » en construisant des infrastructures à destination des villageois et non uniquement des membres de l'ABDM. Les projets du moulin et du maraîchage répondent tout deux à cet objectif mais nous les considérons comme des volets distincts puisqu'ils répondent à des besoins et objectifs spécifiques différents.
Les bénéficiaires directs ont-ils été bien identifiés au départ ?	En partie : le choix des bénéficiaires directs est cohérent du point de vue de la mission sur le terrain ; néanmoins le rapport final mentionne 51 bénéficiaires directs ce qui ne correspond pas à la réalité des choses (une dizaine de parcelles cultivées constatées). L'explication est que les 51 personnes déclarées

	sont des habitants de Marsa qui s'étaient montrés intéressés par le projet lorsque celui-ci avait été présenté lors des réunions villageoises. Ces personnes sont considérées comme adhérentes à l'ARDM, bien qu'elles ne cotisent pas forcément auprès de l'association.
Ces bénéficiaires directs ont-ils été consultés dans la conception du projet ?	Oui : les modes de consultation sont des réunions villageoises où tout le monde peut se rendre, bien que ce soit plus spécifiquement les hommes. Une première réunion a permis d'informer les gens du projet naissant, ceux intéressés pouvaient alors bénéficier des formations aux techniques de maraîchage et avoir gratuitement accès à une parcelle de terrain, sur les 1,5 ha appartenant à l'ABDM.
3- Proposer un service	
Les coûts de fonctionnement et de maintenance du projet ont-ils été pris en compte dans le cadre de la conception du projet ?	Non : les modes de gestion au niveau local sont très informels et quasiment aucune information et comptabilité n'existent. L'ARDM organise la gestion du projet et la répartition du budget à distance ; tandis que l'ABDM doit s'assurer du suivi et de la mise en place. Il y a un décalage important entre les deux associations, ce qui nuit à l'évaluation des coûts de fonctionnement et de maintenance du projet. De plus, ces coûts se sont avérés insuffisants pour mobiliser les compétences nécessaires à la réparation du moulin, qui n'a pas pu être réparé, et donc justifier l'achat des sommes conséquentes de gasoil mentionnées sur les factures.
Le financement des coûts de fonctionnement du projet est-il bien intégré et permet-il un fonctionnement adéquat ?	Sans objet : le rapport final mentionne « un montant total valorisé de 2049€ assuré par le CADL et le SDDR » avec « des coûts de gestion clairement identifiés et estimés à 2500€ » qui dans « les faits sont de 4292€ ». Il signale aussi que « après la première année, les produits des ventes des légumes prendront en charge ces coûts » ce qui n'est visiblement pas le cas. L'arrangement actuel de gestion de projet est autonome mais peu pérenne car il s'agit d'un mode de gestion individuel reposant uniquement sur l'engagement des bénéficiaires, qui ne se voient accordés aucune contribution financière de la part de l'association pour l'achat des intrants (ils les achètent eux-mêmes), et restent donc vulnérables face aux chocs exogènes. Aucune recette permettant l'autogestion de l'activité maraîchage n'est générée par l'association ; aussi le coût lié au personnel technique, à l'entretien des infrastructures et à la maintenance est non-intégré. L'activité moulin à mil, elle, était auparavant autogérée par l'ABDM par le système de cotisation à l'utilisation.
4- Adapter la réponse	
Le coût de fonctionnement du projet vous paraît-il adapté aux capacités contributives locales ?	En partie : les capacités contributives locales semblent en mesure d'assurer les coûts de fonctionnement normal dans le cas du moulin à mil (le coût de fonctionnement pour le moulin était intégré à la méthode de gestion). Cependant, elles restent très vulnérables en cas de choc exogène (ex : moulin à mil). Dans le cas du maraîchage, les coûts de fonctionnement dépendent des investissements personnels des bénéficiaires et donc des recettes qu'ils génèrent par leur activité de maraîchage sur le terrain de l'ABDM (ou autres recettes extérieures). Les dépenses mentionnées par les factures d'ARDM (semences, bios-pesticides, matériel, gasoil) nous semblent exagérées par rapport aux besoins liés au mode d'organisation individuel et au matériel constatés sur place. Le coût du personnel mentionné n'a pas été justifié, même si en effet certaines personnes gèrent le projet sur place.
Selon vous, existait-il d'autres façons de répondre au besoin ? Si oui, ces façons ont-elles été étudiées ?	En partie : le projet nous semble une réponse pertinente face aux besoins de la population locale et des contraintes liées à l'enclavement du village de Marsa.
5- Partager les responsabilités	
Les rapports entre l'acteur yvelinois et le gestionnaire local ont-ils été définis clairement et précisément dans une convention ?	Oui : d'après M. Abdramane SARRE, mais nous n'avons pas pu consulter cette documentation.
Les responsabilités du gestionnaire local vous semblent-elles claires ?	Non : l'acteur yvelinois et le gestionnaire local sont tous deux membres du comité de pilotage mais la communication est insuffisante : ABDM ne détient que peu d'informations techniques et budgétaires. Personne n'a été en mesure de répondre à nos questions précises concernant la comptabilité et la gestion du budget du projet et de l'association.

Si d'autres intervenants ont des responsabilités dans la mise en œuvre du projet, leur rôle vous paraît-il correctement défini ?	Non : le rôle des partenaires est surestimé dans le rapport final. Dans la réalité, les communautés de Gabou ne bénéficient actuellement pas du projet par le biais de ventes intermédiaires au marché (ou de manière quasi-imperceptible) ; le CADL et la SDDR n'ont participé que pour valider l'octroi des terres et l'orientation agricole du projet (aucune information sur « l'appui financier » mentionné dans le rapport final n'a permis sa vérification) ; et le comité de commercialisation n'existe pas.
8- Savoir innover	
Les technologies nouvelles introduites par le projet vous semblent-elles maîtrisées par le gestionnaire local ?	En partie : les technologies nous semblent faiblement maîtrisées, notamment du fait que l'efficacité est défectueuse à cause de l'enclavement de la zone. Le moulin à mil est cassé et irréparable ce qui met en avant le manque de compétences locales disponibles à l'entretien ; et le système de pompe solaire n'a pas été mis en place car aucun technicien compétent n'avait été trouvé. Au niveau du maraîchage, la technique apparaît efficace mais les bio-pesticides nous semblent mal maîtrisés ou négligés puisque certains plants sont malades.
La modification des comportements sociaux induite chez les bénéficiaires par le projet vous semble-t-elle durable ?	Oui : le projet répond aux attentes des bénéficiaires Un deuxième jardin a été ouvert de l'autre côté du village (bien que les deux projets ne soient pas connectés)
9- Renforcer l'impact local	
Les achats ont-ils été réalisés auprès des fournisseurs locaux ?	Oui : le rapport final signale que « toutes les prestations et fournitures sont acquises dans les villages à proximité : Marsa, Gabou ou Bakel, ce qui a permis effectivement de dynamiser l'économie locale. » La vérification des factures nous permet de confirmer que c'est effectivement le cas. Néanmoins, les fournisseurs locaux se fournissent eux-mêmes et pas forcément au niveau local. Par exemple, le moulin à mil vient d'Allemagne...
La valorisation du projet auprès des populations vous semble-t-elle avoir été faite de façon appropriée ?	En partie : les réunions d'informations au niveau du village ont permis de valoriser le projet aux différentes étapes de son évolution ; néanmoins, le projet aurait mérité des actions de sensibilisation particulières menées par ABDM, notamment auprès des hameaux alentours.
10- Réunir les conditions préalables	
Les titres de propriété sur les terrains et les infrastructures vous semblent-ils correctement établis ?	Oui : l'ABDM possède officiellement le terrain d'1,5ha mis à disposition par Monsieur Aly SARRE ; nous avons vérifié ces documents avec Mr Dianka.
Les contributions locales attendues pour le financement du projet ont-elles bien été mobilisées ?	En partie : la contribution attendue étant « l'engagement des bénéficiaires directs dans le projet » ; nous pouvons confirmer que ceux-ci ont été mobilisés. Cependant, le nombre est inférieur à celui annoncé (10 bénéficiaires constatés ; sachant que le rapport final mentionne 30 bénéficiaires formés et 51 bénéficiaires au total), ce qui pose l'hypothèse d'un manque d'engagement de la part des bénéficiaires et un certain découragement lié au retard, engendrant un manque d'avantage comparatif du projet par rapport aux activités de maraîchage de certains habitants sur leur propre terrain. L'apport financier du CADL et SDDR n'est pas explicité puisque leur contribution semble se limiter aux démarches administratives concernant la validation de l'octroi du terrain par le maire de Marsa.
11- Gérer avec rigueur	
Avez-vous pu consulter la comptabilité spécifique au projet ?	Non : trouver des personnes en mesure de nous délivrer ces informations a été impossible.
Le gestionnaire local tient-il aujourd'hui une comptabilité claire et séparée ?	Non : au niveau d'ABDM, aucune comptabilité n'existe ; ARDM gère la répartition du budget des deux associations.
Les justificatifs que vous avez pu consulter vous semblent-ils adéquats et sont-ils correctement archivés ?	Oui : les factures et documents officiels sont correctement conservés par ARDM, par Mme DABO la présidente.
12- Valider la pérennité	
L'acteur yvelinois est-il revenu sur le terrain à l'issue du projet pour en faire le bilan ?	Non : Mme DABO est revenue sur le terrain en 2016 pour suivre l'évolution du projet mais, d'après nos informations, elle n'y est pas encore retournée depuis la clôture du projet.

Les conditions de pérennisation de ce projet vous paraissent-elles réunies ?	Non : les conditions de pérennisation ne nous semblent pas réunies à ce stade du projet: pas de gestion commune en coopérative pour se prémunir des chocs exogènes ou assurer l'autogestion, non équipement du puits, faible surface irriguée, faible efficacité/ mauvaise utilisation des bio-pesticides. Cependant, le projet est en cours, il est donc difficile de constater sa pérennité. En permettant de sensibiliser les habitants au maraîchage, les impacts positifs du projet pourraient faire évoluer certaines mentalités et comportements : le projet montre les avantages comparatifs de certaines infrastructures et méthodes, parfois reproductibles au niveau individuel, même s'il ne montre pas encore à ce stade suffisamment d'avantages comparatifs nécessaires à l'implication des bénéficiaires.
--	--

1.8 Recommandations

Sur la base des résultats de l'évaluation et des discussions menées avec les parties prenantes, les évaluateurs proposent les recommandations suivantes pour s'assurer que le projet est complété avec succès et répond aux objectifs:

- **améliorer la communication** : au vue des difficultés rencontrées pour la collecte d'informations précises concernant le projet et à la vérification des données quantitatives énoncées dans les rapports intermédiaire et de bilan, il s'agirait d'assurer une meilleure communication, plus régulière et efficace, entre ARDM, ABDM et ses partenaires. Savoir en temps en en heure ce qui se passe, et comment évolue le terrain pourraient permettre d'identifier des facteurs de blocage et éventuellement de les résoudre.
- **fournir une formation à la gestion financière** : afin de fournir des données quantitatives, le suivi financier du projet doit être rapproché et une comptabilité simplifiée mais claire doit être exigée. L'exigence d'une comptabilité exige une formation aux modes de gestion et d'organisation adéquate. Les prérequis ne sont pas forcément complétés au début du projet (à cause de l'analphabétisme), or les exigences justifiées par les objectifs devrait comprendre une telle formation. La comptabilité propre de l'association faite par un gestionnaire local doit être envisagée avant la comptabilité, bien plus compliquée, d'une coopérative. Afin d'assurer un suivi continu, une délégation devrait être mise en place (au moins deux personnes formées). Des incitations, par le biais des critères de sélection par exemple, pourraient permettre d'atteindre une meilleure cohérence budgétaire et une répartition optimale du budget alloué aux associations.
- **assurer un suivi plus important (traçabilité)** : YCID devrait aussi élargir son regard sur la provenance du matériel, les fournisseurs se fournissant eux-mêmes, parfois à l'étranger, si elle veut rendre effectivement compte de l'impact local développé dans les critères de la charte.

1.9 Photos



Photo 3: plants malades constatés



Photo 4: observation d'une parcelle d'oignons



Photo 5: parcelles maraîchères

source : auteurs



Photo 6: moulin à mil (cassé)



Photo 7: système précaire d'irrigation attaché au puits



Photo 8: échantillon de légumes frais produits sur le terrain

source : auteurs

2.

Localisation du projet, village de Goudiry, Sénégal



Evaluation du projet agropastoral à Goudiry par l'ADEF



Le jardin de l'ADEF en avril 2018 (source : auteurs)

2. Evaluation du projet agropastoral pour la population de Goudiry de l'ADEF

2.1 Contexte

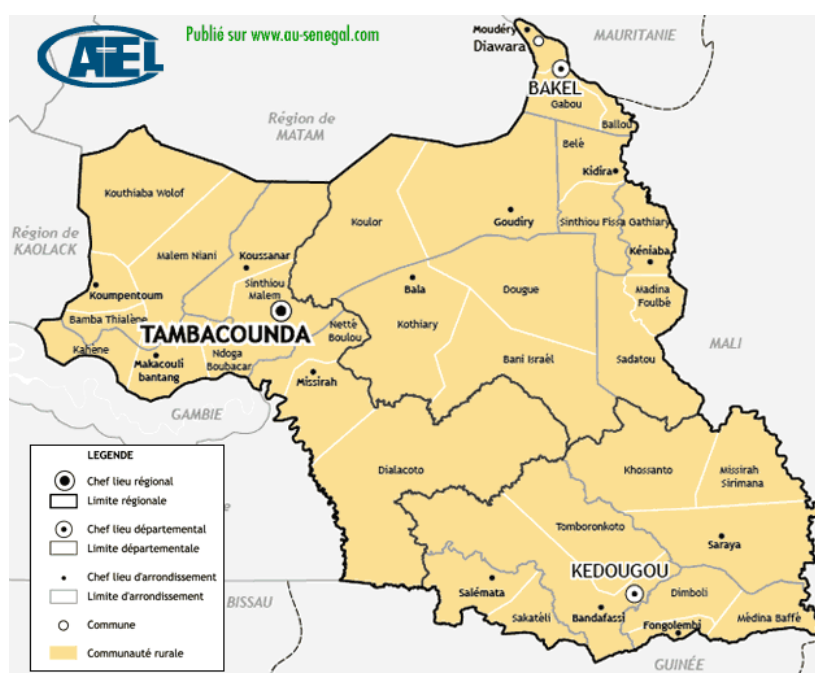
Goudiry est une localité du Sénégal oriental située entre Tambacounda et Kidira, et à 60 km de la frontière malienne. La commune est stratégiquement située puisqu'elle se trouve sur la ligne du chemin de fer du Dakar-Niger, les routes nationales N°1 et N°7 qui mènent au Mali et la route 7 qui relie la partie sud-ouest du pays et la Guinée. Goudiry est aussi un centre urbain entouré de communautés rurales, et donne donc accès à des écoles, un centre de santé, des marchés et à d'autres activités commerciales pour les zones rurales environnantes.

Selon le plan d'investissement de Goudiry, la ville se trouve dans une région peu peuplée, avec une population de 7 455 personnes en 2011. La population est très jeune – 37% de la population à moins de 15 ans, et 52% de la population moins de 20 ans. Cette région est considérée comme l'une des plus pauvres du Sénégal selon les indicateurs socio-économiques (Ministère De L'économie, des Finances Et du Plan, 2016). A cause d'un manque d'éducation et d'opportunités d'emploi, un nombre important de jeunes choisissent d'émigrer vers d'autres parties du pays ou vers l'étranger. (PIG, 2011)

Les secteurs primaire et tertiaire occupent l'essentiel de la population de Goudiry, largement de commerçants, suit par l'artisanat, engagés dans la menuiserie, restauration, couture, boulangerie et boucherie. L'agriculture est de type familial, très souvent combinée à l'élevage de bovins et de petits ruminants dont les produits de la vente constituent un apport important pour les ménages.

Le climat de Goudiry est de type Sahélo-Soudanien, caractérisé particulièrement par la présence de l'harmattan, où l'influence de la mousson se fait sentir. Selon de données de Climate Data, la région de Tambacounda est largement sec, avec une température moyenne de 28.6 °C, et une moyenne de 786 mm de précipitation annuelle, et une saison des pluies de juillet à octobre. Selon le Plan d'investissement, la commune de Goudiry est relativement dotée en eau de surface et en eaux souterraines. Par conséquent, la sécheresse et l'érosion hydrique constituent les facteurs les plus déterminants dans la commune, ainsi que des sols dégradés à cause des agressions naturelles et des actions anthropiques.

Figure 4: localisation de Goudiry



source : Ausenegal.com

2.2 Méthodologie de la mission

L'évaluation a été réalisée principalement à travers la collecte d'informations qualitatives. Une visite a été faite à Goudiry pour consulter les parties prenantes et les partenaires d'exécution du projet entre le 26 mai 2018 et le 29 mai 2018.

Des entretiens ont été menés avec les partenaires d'exécution du projet, à savoir : M. Fadiara BA, le président de l'Association pour le développement de Dalafing et ses Environs en France (ADEF) ; M. Bocar Diallo, le président de l'Association Bantaare Boundou (ABB) ; le maire de Goudiry, M. Bocar Diallo ; et un petit nombre des bénéficiaires indirects, appartenant au groupement des femmes impliquées dans le projet. Les entretiens ont été guidés par des questionnaires qui avaient déjà été établis avant la mission en coordination avec l'YCID et le CEMOTEV. Nous avons également pu assister à une réunion au bureau du maire concernant l'élaboration du plan de développement de l'eau et de l'assainissement de Goudiry, organisé par l'USAID à l'invitation du maire, ce qui nous a permis de mieux comprendre certains points contextuels jouant sur les motivations et difficultés du projet financé.

L'information recueillie visait à analyser la pertinence-cohérence-efficacité-efficience-pérennité du projet (i) ; à remplir le grille de la contrôle de la bonne réalisation (ii) ; et à vérifier le respect de la charte Yvelinoise (iii), tel qu'indiqué dans le rapport préalable de mission à l'évaluation soumis à l'YCID.

Des photographies ont également été prises pour montrer les progrès et évolutions sur le site du projet.

2.3 Reconstitution de la chronologie du projet

Le projet prenant place à Goudiry avait pour objectif principal la lutte contre la pauvreté par la promotion économique et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des populations de Goudiry, ciblant, dans une première phase du projet pilote, une dizaine de bénéficiaires agropastoraux dans la commune.

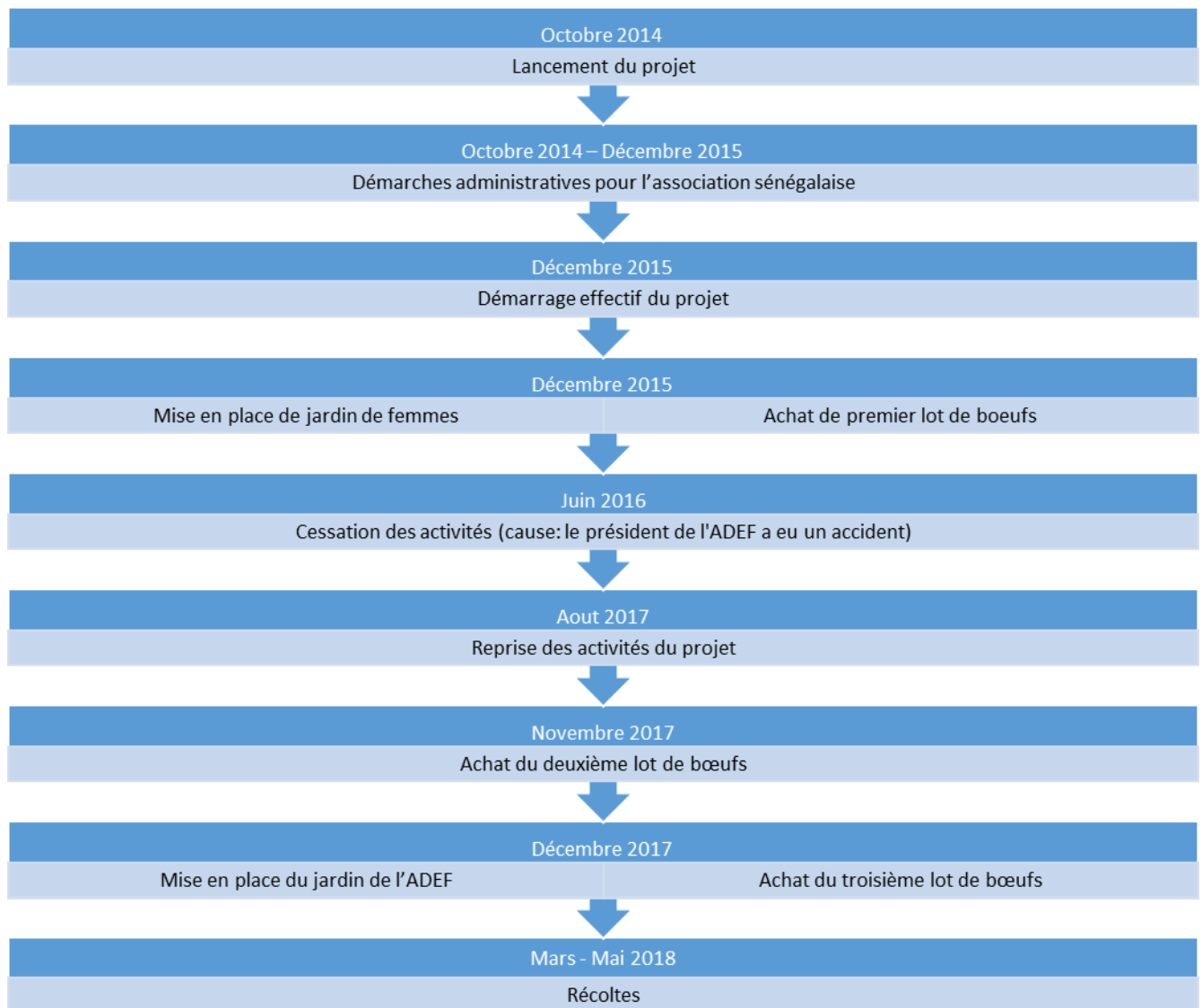
Le projet souhaitait répondre aux difficultés empêchant la bonne pratique d'activités agropastorales dans la commune de Goudiry. Le premier volet correspondant à l'activité maraîchère visait à pallier les difficultés suivantes : l'absence d'une clôture et d'un abri adéquats par rapport aux animaux ; l'absence de puits malgré la non profondeur de la nappe phréatique ; l'absence de bassins, rendant l'arrosage des plantes impossible ; le manque de petit matériel et d'intrants pour mener à bien les activités agricoles ; l'insuffisance de qualification technique pour une exploitation efficace des activités agropastorales. Le deuxième volet du projet correspondant à une activité d'élevage guidait la mise en place d'une unité de production intensive d'embouche, envoisinant 3 lots de bœufs vendus dans la première année du projet. Pour arriver à cette fin, le projet devait assurer la mise en place des infrastructures d'embouche dans un périmètre offert par la mairie de Goudiry. Il s'agissait de clôturer le périmètre, de construire des bassins et deux puits, de construire un abri pour les animaux et d'acheter l'équipement du périmètre agricole, notamment les chevaux et outillage.

En même temps, 10 bénéficiaires devaient être sélectionnés et formés aux bonnes pratiques agropastorales ainsi qu'à la technique d'embouche intensive. Ils devaient être dotés d'un stock de 15 bœufs pour l'exploitation initiale, et appuyés sur la mise en place des activités de maraîchage et d'embouche en vue d'avoir une productivité élevée et donc une source soutenable de revenus. La pérennité des activités du projet devait être assurée par les recettes tirées de la vente des produits (bœufs, produits maraîchers).

Ainsi, le projet visait à renforcer les capacités des populations bénéficiaires en techniques d'embouche ; renflouer les capacités financières des bénéficiaires par les gains tirés de leurs productions ; et améliorer le système de gestion organisationnelle et financière des bénéficiaires pour leur autonomisation d'action.

Le projet avait un budget de 49 925€, une contribution de 12 500€, soit 25% du coût total du projet, ayant été versée par l'YCD dans le cadre du dispositif « Micro-projet de Développement » du département des Yvelines. La section ci-dessous (figure 5) décrit comment les activités du projet ont été mises en place.

Figure 5: chronologie de déroulement du projet Agropastorale à Goudiry



source : auteurs

La chronologie reconstituée montre que le projet a connu deux retards importants - bien que lancé officiellement en 2014, les activités du projet n'ont commencés qu'en décembre 2015 en raison de retards administratifs. Deuxièmement, les activités du projet se sont arrêtées en juin 2016 et n'ont été relancées qu'en août 2017, car le président de l'Association a dû quitter Goudiry pour se faire soigner. Ainsi, au moment de l'évaluation, les activités du projet n'avaient pas encore été définitivement terminées.

2.4 Contrôle de bonne réalisation

Globalement, les objectifs décrits dans le document de projet ont été partiellement atteints. Les travaux d'infrastructure ont été partiellement achevés, bien que le système d'irrigation au goutte-à-goutte soit tombé en panne. Selon le président de l'ADEF, au moins trois lots de bovins ont été achetés, engraisés et vendus, bien que les registres comptables permettant de vérifier la vente des animaux ne fussent pas disponibles. Un jardin maraîcher a aussi été établi. La formation et la sensibilisation ont également été réalisées.

Micro-projet 2 : Aménagement d'un périmètre agropastoral d'embouche bovine et de maraîchage					
	Activités à mener	Dossier initial	Rapport final	Visite de terrain	Ecart rapport final
TRAVAUX (REALISATIONS PHYSIQUES)	Clôture du périmètre de 2 ha	Inexistants	- Superficie du domaine d'embouche de 2 ha - Acquisition de la clôture pour 3 755 €	Terrain clôturé, récépissé/ titre foncier obtenu par l'ADEF	Objectif atteint
	Creusement de 2 puits et de 6 bassins de rétention		- Réalisation d'un puits pour 3755 €	Un puits creusé	Objectif partiellement atteint : non fonctionnement du système de goutte-à-goutte couvrant 2 500 m; seulement 3 bassins et 1 puits au lieu de 6 bassins et 2 puits
			- Réalisation de 3 bassins pour 1 412 €	3 bassins réalisés	
			- Appel à une entreprise (Groupe pour la promotion de la micro irrigation au Sahel) pour l'installation du goutte-à-goutte dans le jardin maraîcher pour 2495 €	Système de goutte-à-goutte installé auparavant mais actuellement démonté (le matériel est stocké sur le site du projet, dans l'étable)	
	Construction de l'abri pour animaux		- Réalisation d'un abri pour animaux pour 12 177 € - Réalisation d'une loge équipée pour le gardien à 1803 €	Un abri pour animaux créé avec des extensions correspondantes à une salle de stockage, un espace avicole, une bergerie. La structure est encore en construction : le toit n'a pas encore été installé complètement et certains murs se sont effondrés	Objectif partiellement atteint : abri pour animaux encore en construction. Plan initial dépassé avec addition de salles supplémentaires
				Loge gardien construite	
EQUIPEMENTS FOURNIS	Equipement du périmètre agricole (chevaux et outillage)	Inexistants	- Acquisition de 2 chevaux auprès du fournisseur spécialiste pour 300 € l'unité	Il n'y avait pas des chevaux mais il y avait un chariot pour chevaux et un âne (qu'on n'a pas observé)	Objectif partiellement atteint : pompes solaires et panneaux solaires installés mais non-fonctionnels car le puits n'est pas assez profond (risque
			- Achat de matériels pour les cultures	- Présence des matériaux sur le terrain, mais pas de factures	

Micro-projet 2 : Aménagement d'un périmètre

agropastoral d'embouche bovine et de maraîchage

	Activités à mener	Dossier initial	Rapport final	Visite de terrain	Ecart rapport final
			- Achat de fournitures/ consommables - Achat d'une pompe solaire 400 Watts à 3550 € - Achat de 2 panneaux solaires à 3816 € - Achat de 2 pompes solaires de 175 watts à 2581 €	- Présence des matériaux sur le terrain, mais pas de factures - Pompe solaire de 400 watts installée --2 panneaux solaires à 175 watts achetés et installés ; Achat de panneaux solaires de 400 watts - Présence de 2 pompes solaires	- d'ensablement de la pompe, donc de casse du matériel) - Présence des légumes et quelques consommables tels que les pesticides chimiques ; outils agricoles
	Stock initial pour l'exploitation (15 bœufs pour le premier lot ; semences)		- Acquisition de 15 bœufs auprès du fournisseur spécialiste	Le lot ayant été vendu récemment ⁷ , aucun bovin n'a été observé lors de la mission d'évaluation. Le prochain lot sera acquis en mai 2018.	Objectif dépassé : premier lot de 22 bœufs (novembre 2017) ; deuxième lot de 14 bœufs (janvier 2018) ; soit un total de 36 bœufs. Attention : Il n'y a pas de registres comptables des animaux vendus pour vérifier la vente des animaux; bien qu'il y ait des photos du premier lot d'animaux
FORMATION Les ONG AISB et ABB doivent assurer les formations en direction des bénéficiaires directs	Formation techniques sur les méthodes de production intensive d'embouche	Peu de connaissances sur la technique de production intensive d'embouche et les techniques agropastorales Faible capacité d'autogestion des groupements	- Quatre sessions de formations techniques - Quatre ateliers bilan et de programmation - 2 missions de restitution au niveau des bénéficiaires pour démultiplier les différentes actions de renforcement des capacités	- 2 ateliers sur les cultures maraîchères et la culture du riz - 2 ateliers sur l'autogestion pour le groupement de femmes - Formation de 5 femmes et 5 hommes aux techniques de maraîchage	Objectif partiellement atteint : 50% des formations faites sur les techniques de maraîchage et d'autogestion
	Formation sur les techniques agropastorales			-Pas de formation pour la technique	

⁷ D'après l'entretien mené avec le président de l'ADEF en avril 2018

agropastoral d'embouche bovine et de maraîchage					
	Activités à mener	Dossier initial	Rapport final	Visite de terrain	Ecart rapport final
				d'embouche mais apprentissage (2 personnes employées par lot)	
	Formation sur l'autogestion de leur groupement			-Formation de 30 femmes sur l'autogestion de leur groupement	
APPUI/ GESTION DE PROJET			- 4 rapports de suivi/ contrôle sont en cours de réalisation par les responsables d'ADEF et ses partenaires	1 rapport de suivi intermédiaire disponible	Objectif partiellement atteint
DIFFUSION/ SENSIBILISATION en direction des bénéficiaires indirects	Action spécifique de sensibilisation au niveau local	Journée de sensibilisation et lancement du projet Diffusion de l'information sur le projet sur la radio locale	- Diffusion de l'information sur la radio locale	Démonstrations sur le terrain ; journée de sensibilisation sur le terrain	Objectif atteint : sensibilisation auprès de la population locale et action spécifique menée dans les Yvelines
	Action spécifique de sensibilisation au développement dans les Yvelines (convention YCID)	Atelier sur l'agropastoralisme et le développement économique au Sénégal	- Sensibilisation au projet agropastoral de l'ADEF le samedi 7 janvier 2017 de 14h à 18h dans les Yvelines		

2.5 Reconstitution du Cadre Logique

La section ci-dessous recrée le cadre logique avec les informations recueillies au cours de l'évaluation, l'objectif étant d'analyser les différences entre les objectifs fixés et ceux atteints, et d'identifier les différences dans l'allocation budgétaire.

Le budget total du projet s'élevait à 49 925€, soit 12 000€ (25%) d'YCD et le reste d'autres partenaires. Le budget indiquait que 31 005€ (62%) seraient consacrés aux investissements, 8 486€ (16,9%) à l'assistance technique, 800€ (1,6%) à la formation et 9 634€ (19,2%) aux dépenses non éligibles. Le projet a aussi bénéficié d'un financement de la Ville de Mantes-la-Jolie en 2015 pour la création du périmètre, et en 2017 pour son extension et l'adduction d'eau. Sur la base du rapport final et des factures disponibles, le projet a effectivement dépensé 55 798€. Les allocations et les résultats des investissements sont détaillés dans le cadre logique suivant :

Tableau 4 : reconstitution du cadre logique du microprojet 2 :

Micro-projet 2 : Aménagement d'un périmètre agropastoral d'embouche bovine et de maraîchage à Goudiry					
Finalité globale : réduire la pauvreté des populations de Goudiry par la promotion d'activités socio-économiques					
Objectifs	Résultats constatés	Indicateurs	Activités	Moyens Annoncés (en €)	Moyens constatés (en €)
Offrir les conditions nécessaires à la mise en place d'activités agropastorales à Goudiry Favoriser la diversité alimentaire (en produisant de la viande et des légumes au niveau local) pour contribuer à lutte contre la malnutrition	Un périmètre est mis à disposition, clôturé, et délimité sur deux zones irriguées (une zone maraîchère et une zone d'élevage). Elles comportent : - un abri pour animaux + une loge gardien (partiellement atteint) - 1 puits et des bassins de rétention (partiellement atteint) - 1 pompe solaire de 400 watts, 2 panneaux solaires de 250 watts ; pour acheminer l'eau du puits dans le système de goutte-à- goutte ; Achat de 2 panneaux solaires de 175 watts (Partiellement atteint)	Présence et fonctionnement d'un périmètre clôturé avec deux zones délimitées	Clôture du périmètre de 2 ha	Investissement global : 31 005	3 750
		Présence et fonctionnement de l'abri pour animaux	Construction de l'abri pour animaux		12 160
		Présence et fonctionnement d'une loge équipée pour le gardien	Construction d'une maison loge gardien		1 800
		Présence et fonctionnement du puits	Creusement de 2 puits		5 200 ⁸
		Présence et fonctionnement des 3 bassins	Construction de 3 bassins de rétention		1 410
		Présence et fonctionnement du système de goutte-à-goutte	Achat et installation d'une pompe solaire de 400 watts		3 544
			Achat et Installation de 2 panneaux solaires de 250 watts et panneau solaire 175 W (3 811 + 2576)		6 387
			Installation du système goutte-à-goutte couvrant 2 500m		2 492

⁸ Estimation initiale : 3 755

Micro-projet 2 : Aménagement d'un périmètre agropastoral d'embouche bovine et de maraîchage à Goudiry

Finalité globale : réduire la pauvreté des populations de Goudiry par la promotion d'activités socio-économiques

	Les équipements, fournitures et premiers consommables sont acquis et permettent la mise en place des activités d'élevage pour le premier lot d'embouche (1 lot de 22 bœufs embouchés en 2017, deuxième lot de 14 bœufs en 2018) et maraîchères (Objectif dépassé mais non-vérifiable à cause d'un manque de recettes issu de la vente de bœufs)	Présence et fonctionnement des équipements fournis Nombre de bœufs fournis pendant la durée du projet	Acquisition d'équipements pour le périmètre agricole Bénéficiaires dotés en stock initial pour l'exploitation (15 bœufs pour premier lot, semence)	9 634	7 915 3 086
Favoriser l'accès à des revenus pour des personnes ayant de très faibles revenus	10 bénéficiaires sont sélectionnés et formés pour exploiter les activités d'élevage et agricoles (Objectif partiellement atteint mais non-vérifiable)	Nombre de bénéficiaires sélectionnés et formés sur les techniques agropastorales, d'élevage et d'autogestion Nombre de producteurs maîtrisant la technique de production intensive d'embouche Nombre de producteurs maîtrisant l'autogestion de leur groupement Nombre de bénéficiaires maîtrisant les techniques agropastorales	10 bénéficiaires exploitants (5 femmes/5 hommes) sélectionnés Formation des bénéficiaires sur les pratiques agropastorales Formation des producteurs en technique de production intensive d'embouche Formation des producteurs sur l'autogestion de leur groupement Formation de chargés de projet		
Appui, suivi et contrôle		Bon déroulement du projet		8 486	

Micro-projet 2 : Aménagement d'un périmètre agropastoral d'embouche bovine et de maraîchage à Goudiry

Finalité globale : réduire la pauvreté des populations de Goudiry par la promotion d'activités socio-économiques

	Missions de Coordination et de suivi des relations avec les « co-financeurs » ⁹ (Objectif partiellement atteint – un rapport intermédiaire, mais pas de rapports de suivi mensuels)	Evidence d'un appui technique	Etude de faisabilité/ conception du projet ¹⁰		2 000
			Coordination du projet		3 000
			Evaluation externe		464
	Personnel local ¹¹ Objectif atteint		3 jardiniers (20 000 CFA /personne/mois) 1 gardien (25 000 CFA /mois)	1 technicien à 95€/mois (62 566 CFA) ; 1 gérant à 267€/mois (175 844 CFA) ; un animateur a 230€/mois (151 476 CFA)	
Diffusion et sensibilisation	Action spécifique de sensibilisation au niveau local Objectif atteint	Journée de sensibilisation et lancement du projet Diffusion de l'information sur le projet sur la radio locale	Journée de sensibilisation et lancement du projet		2 000
	Action spécifique de sensibilisation au développement dans les Yvelines (convention YCID) Objectif atteint		Sensibilisation au projet agropastoral de l'ADEF le samedi 7 janvier 2017 de 14h à 18h dans les Yvelines	800	590
Total				49 925	55 798

⁹ Non-évaluable: pas de factures, un seul rapport de projet disponible

¹⁰ 3000 euro

¹¹ Non-évaluables : sur le terrain, nous avons constaté 3 jardiniers et 1 gardien (jardinier à 20 000 CFA/mois ; gardien à 25 000 CFA/mois)

Dans le rapport final il était annoncé un technicien à 95€/mois ; un gérant à 267€/mois ; un animateur a 230€/mois

2.6 Analyse « pertinence-cohérence-efficacité-efficienne-pérennité »

La section ci-dessous évalue le projet selon les critères de pertinence-cohérence-efficacité-efficienne-pérennité de l'OCDE.

Le projet avait pour objectif principal la lutte contre la pauvreté par la promotion économique et le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des populations de Goudiry, ciblant une dizaine des agropasteurs dans la commune dans une première phase du projet pilote pour la mise en place des activités de maraîchage et l'embouche bovine.

Pertinence

Les objectifs du projet tels qu'énoncés dans le document de projet semblent pertinents¹² dans le contexte énoncé par les plans de développement local.

Le volet « maraîcher » du projet visait à produire des légumes à vendre pendant la saison sèche. La plupart de l'agriculture est faite pendant la courte saison des pluies, conduisant à des pénuries de légumes pendant la saison sèche. Selon un représentant de la Mairie, Goudiry n'est pas autosuffisant dans la production maraîchère et doit donc importer une grande quantité de légumes, d'aussi loin que Dakar et même du Bénin. Les légumes sont donc rares et chers, car ils génèrent des coûts de transport élevés. Il y avait donc une opportunité pour les participants au projet de générer des revenus tout en fournissant des légumes pendant la saison sèche. Ainsi, des parcelles de terrain ont été attribuées à un groupe de femmes avec un système d'irrigation goutte-à-goutte mis en place pour les jardins maraîchers.

Le projet visait à résoudre les problèmes déjà mise en évidence dans le plan d'investissement de Goudiry : « les activités maraîchères restent assez marginales, faiblement pratiquées par la composante féminine par le biais des groupements et associations singulièrement du fait du manque de facteurs de production (eau, intrants, semences) et de périmètres même. En effet, les femmes ne disposent que d'une seule parcelle de deux hectares au quartier Place du marché pour leurs activités maraîchères »

Le volet « élevage » du projet visait à acheter des bœufs pour les engraisser et les vendre à la consommation. Cette technique est relativement moderne pour la zone car, bien que Goudiry soit une zone agropastorale, les méthodes d'élevage y restent traditionnelles (pâturage extensifs, intrants minimes). Le plan d'investissement de Goudiry note que le secteur est confronté à de nombreux défis, notamment le faible niveau d'information et de formation des éleveurs en techniques d'élevage ; l'absence infrastructures et d'aménagements destinés aux activités agro-pastorale ; et les difficultés d'accès aux aliments de bétail en saison sèche.

Plus largement, l'élevage au Sénégal n'est initialement pas effectué pour des raisons commerciales, car le bétail est une source de richesse et une forme d'assurance. Cependant, cela signifie également que la qualité de la viande de bœuf livrée au marché est inférieure, qu'elle ne dépend pas de la demande du marché et que la productivité du secteur reste faible. De plus, le Sénégal est un importateur net de viande bovine, principalement des pays voisins (Mauritanie et Mali). L'agropastoralisme est reconnu comme une forme durable d'utilisation des terres et un système économique et social bien adapté aux conditions des terres arides. Il n'est donc pas particulièrement souhaitable de forcer le secteur de la viande bovine à s'intensifier. Cependant, la pratique de

¹² La pertinence examine le bien fondé du projet et de ses objectifs au regard des enjeux et des attentes des différentes parties prenantes, ces attentes étant définies par les plans et programmes nationaux en œuvre au Sénégal

l’embouche bovine telle que pilotée par ce projet, pour le marché, est un moyen utile d'augmenter la valeur de la viande bovine et de renforcer la chaîne de valeur du bœuf dans le pays.

Le troisième objectif de formation des membres à l'autogestion de leurs groupes contribuerait à une meilleure gestion et répondrait également à la nécessité d'une meilleure formation de la population locale sur les techniques agricoles. L'objectif global du projet (réduire la pauvreté et augmenter les opportunités économiques pour la population locale) est également conforme au plan d'investissement de Goudiry.

Cohérence

Les objectifs et les activités du projet sont cohérents¹³ avec les stratégies de développement nationales et locales. La stratégie générale du pays consiste à promouvoir l'agriculture à petite échelle, à accroître la valeur de la production, à assurer la souveraineté alimentaire et à fournir de meilleurs intrants et formations aux agriculteurs.

Au niveau de la commune de Goudiry, nous trouvons le Plan d’investissement communal, dont deux objectifs stratégiques concernent l’agriculture et l’environnement : la préservation de la biodiversité à travers des actions appropriées d’adaptation aux changements climatiques et de lutte contre les agressions anthropiques et la création des conditions d’une densification et diversification du tissu économique autour d’un pôle urbain attractif. Le plan d’investissement reconnaît les difficultés que le projet cherche à résoudre (cf. « pertinence »).

Le projet démontre également une cohérence interne, puisque Goudiry est une zone agropastorale. Par conséquent, les deux pratiques du projet, l'agriculture et l'élevage, sont appropriés. Le choix des techniques est également adéquat, car l'irrigation permet la culture hors saison. La construction de puits et de bassins de stockage d'eau est également cohérente, car la nappe phréatique est peu profonde et donc facilement accessible. Le choix des cultures (aubergine, gombo, poivre, poivron) répond également aux préférences locales. La seule préoccupation est cependant le système d'irrigation goutte-à-goutte. Bien que ce système d'irrigation soit à la fois économiquement viable et respectueux de l'environnement, car il économise l'eau et augmente la productivité, son adoption est faible parmi les petits exploitants. Cela est souvent dû au manque d'entretien, à des antécédents culturels non pertinents et à un approvisionnement en eau peu fiable. Comme mentionné précédemment, le système d'irrigation goutte-à-goutte ne fonctionne pas et le seul jardin restant est sous irrigation manuelle. Cela soulève la question de savoir si le système d'irrigation goutte-à-goutte devrait être effectivement réinstallé, et si oui, dans quelles conditions.

Efficacité

Au moment de l'évaluation, un certain nombre d'infrastructures nécessaires au projet n'avaient pas été achevées, d'où des objectifs non atteints ce qui rend difficile la mesure de l'efficacité¹⁴ du projet. Premièrement, le système d'irrigation goutte-à-goutte ne fonctionne pas et doit être remplacé, ce qui limite considérablement la superficie des terres irriguées. Deuxièmement, l'enclos d'élevage n'est pas achevé et d'autres infrastructures telles que les puits supplémentaires et les bassins d'eau n'ont pas encore été construits. L'impact du projet est également plus faible que prévu, notamment en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires et la production des jardins maraîchers.

Bien que l’abri pour animaux soit encore en construction, l'élevage de bœufs a dépassé les attentes, avec au moins 36 bœufs engraisés et vendus. Cependant, en raison de l'échec du système d'irrigation

¹³ La cohérence vérifie la concordance entre les ressources mobilisées (moyens et instruments) et les objectifs fixés à la fois au niveau interne et externe.

¹⁴ L’efficacité apprécie le degré de réalisation des objectifs ainsi que ses éventuels effets non attendus et permet d’analyser les écarts constatés

goutte-à-goutte, seule une petite partie de la terre est encore utilisée pour le maraîchage. Les jardins ont donc produit une quantité de légumes à vendre beaucoup plus faible que prévu initialement. Le maraîchage existant est en grande partie en bonne santé, bien qu'il ait perdu des récoltes dues à la sécheresse.

Figure 3: Aubergines dans le jardin maraîcher



Source : auteurs

Le projet ciblait deux niveaux de bénéficiaires : 10 bénéficiaires directs qui recevraient une formation sur les techniques d'agriculture et d'élevage, et environ 30 bénéficiaires indirects qui jouiraient de l'attribution de parcelles de terrain équipées d'un système d'irrigation goutte-à-goutte pour leurs jardins maraîchers. Malheureusement, les bénéficiaires indirects n'ont pu cultiver que de décembre 2015 à juin 2016, jusqu'à ce que le système d'irrigation goutte-à-goutte cesse de fonctionner. Ainsi, au moment de l'évaluation, seuls les 10 bénéficiaires directs pouvaient être associés aux activités du projet. De plus, bien que le projet visait à faciliter l'apprentissage des techniques d'engraisement du bétail, aucune formation n'a été formellement présentée dans le document de projet - deux ouvriers agricoles ont été embauchés pour chaque lot de bœuf, avec l'intention d'apprentissage par « learning by doing ».

L'efficacité des formations n'a pu être évaluée de manière adéquate, d'une part parce que les bénéficiaires indirects n'étaient plus actifs et d'autre part parce que nous n'avons constaté aucun matériel de formation. D'ailleurs, l'efficacité de la formation était limitée par le fait qu'un nombre important des femmes étaient analphabètes. Cependant, l'ADEF est en contact avec des agents de vulgarisation locaux ayant occasionnellement fourni des conseils techniques sur les jardins maraîchers. L'ADEF est donc activement en train d'améliorer ses techniques de jardinage dans un processus d'apprentissage par « learning by doing ».

Efficiency

Le projet ne démontre pas l'efficacité¹⁵. La plus grande préoccupation du projet ADEF concerne le fait que le système d'irrigation goutte-à-goutte doit être complètement remplacé. En effet, le puits initial de 1,9 mètre de profondeur ne peut pas soutenir l'extraction d'eau à grande échelle. Avant l'approfondissement du puits et la construction du second, le chef de projet est tombé malade et s'est absenté de juin 2016 à août 2017 ; or, durant cette période, le prix de forage du puits a doublé. Le projet a donc subi des coûts importants qui ne peuvent être récupérés.

En raison de l'échec du système d'irrigation au goutte-à-goutte, le jardin de l'ADEF dépend de l'eau municipale pour l'irrigation, qui coûte environ 100 € (70 000 CFA) chaque deux mois, ce qui est beaucoup plus cher que ce qui était initialement envisagé par le projet. À long terme, il ne sera pas financièrement viable de continuer à compter sur cette eau pour l'irrigation.

Une autre préoccupation majeure est liée à la qualité de l'abri animal. Encore une fois, en raison de la longue interruption des activités du projet, les murs du bâtiment se sont partiellement effondrés et devront être réparés avant que la construction ne puisse être achevée. La qualité du bâtiment est surtout médiocre, comme en témoigne l'effondrement partiel des murs, fragilisés durant la saison des pluies, et d'autres déficiences structurelles.

Pérennité

Dans l'ensemble, le projet a une chance d'être pérenne¹⁶ à long terme. En effet, pour l'instant, le volet jardin maraîchage monte peu de probabilité d'être rentable, mais le volet embouche bovine semble d'être plus promettant, même si cette constat n'est pas supporté pas des chiffres quantifiables. Cela est dû aux facteurs suivants:

- **le projet n'est pas encore achevé** : la structure destinée à accueillir le bétail est incomplète et montre déjà des signes de dégâts dus à la qualité du matériel utilisé. De plus, le système d'irrigation goutte-à-goutte doit être réinstallé parce que le puits creusé était trop peu profond pour permettre l'extraction de grandes quantités d'eau. Il doit donc être approfondi avant qu'un autre système d'irrigation goutte-à-goutte puisse être installé. De plus, un autre puits doit être creusé et une pompe solaire installée. Cela signifie qu'en l'état actuel, le projet n'est pas autosuffisant - les rendements de l'actuel jardin maraîcher de l'ADEF ne sont pas suffisants pour couvrir les coûts d'exploitation réels. Deuxièmement, cela signifie que le groupe de femmes n'a utilisé la terre que pendant une courte période de temps, et n'a peut-être pas pleinement apprécié les avantages ou appris convenablement la technique d'irrigation en goutte-à-goutte.
- **la rentabilité à long terme des jardins maraîchers**: actuellement, le président d'ADEF a noté que le maraîchage est difficile. C'est en partie à cause du système d'irrigation cassé et des puits, qui ont forcé l'équipe à abandonner la section d'irrigation en goutte-à-goutte, pour un jardin plus petit tirant de l'eau du réseau public. Actuellement, il est probable que les faibles retours du jardin ne suffiront pas à couvrir les coûts opérationnels, qui ont besoin au moins 50€ par mois pour payer la facture de l'eau. D'ailleurs, des estimations très approximatives montrent que le jardin a vendu des légumes d'une valeur de 129 000 FCFA (194 euros) entre 2016 et 2018.
- **la rentabilité de l'embouche de bovin**: malgré des bâtiments incomplets, le projet a quand même réussi à élever, et vendre un grand nombre de bœufs selon le Président de l'ADEF. Bien

¹⁵ L'efficacité évalue la qualité de la relation entre les moyens et les réalisations/résultats notamment selon leurs conditions de qualité, de coût et de délais

¹⁶ la pérennité estime si les effets engendrés par le projet vont perdurer et se développer après la fin de l'intervention, si le projet est résilient

qu'aucun n'ait été observé sur place pendant l'évaluation, les estimations montrent que les revenus de l'embouche bovins sont suffisants pour couvrir les opérations quotidiennes des activités du projet. Des estimations approximatives montrent que le revenu net est de 6 974 000 CFA (10 641 euros). Néanmoins, ce chiffre doit être considéré comme une estimation, car le projet ne tenait pas de registre financier du nombre d'animaux vendus, ni à quel prix. En outre, le président de l'ADEF souhaite développer l'élevage de volaille et de moutons, car il pense que c'est une entreprise viable. De plus, l'embouche bovine peut fonctionner avec un équipement minimal qui ne nécessite pas de maintenance importante. La convention note que les coûts d'entretien des équipements et des infrastructures sont de 3 204€ par an. Par conséquent, pour être autosuffisant, les activités du projet doivent générer un minimum de ce chiffre pour assurer la pérennité.

- **la viabilité à long terme de la technologie utilisée:** les systèmes d'irrigation goutte-à-goutte sont populaires parce qu'ils augmentent la productivité et consomment moins d'eau que les méthodes conventionnelles. Cependant, leur utilisation à long terme reste faible parmi les petits exploitants. Comme déjà mentionné, cela est souvent dû à un manque d'entretien, à un approvisionnement en eau peu fiable et à un manque de pertinence culturelle¹⁷. De plus, des études ont montré qu'une fois un projet d'irrigation goutte-à-goutte est terminé, la plupart des agriculteurs reviennent à leurs anciennes méthodes. Une étude suggère que la raison en est que les agriculteurs acceptent de s'engager dans des projets encourageant cette forme d'irrigation non pas pour la technologie en soi (ou en raison de ses promesses en termes de rendement et d'économie d'eau) mais pour les bénéfices auxiliaires du projet comme les pompes motorisées, les intrants, la promesse de crédit ou la perspective d'acquérir du prestige social et de forger de nouvelles alliances. Au lieu d'utiliser les pompes pour alimenter le système d'irrigation goutte-à-goutte, les agriculteurs les utilisent souvent pour remplir les bassins d'eau ou leurs arrosoirs pour irriguer leurs champs individuels. La défaillance des systèmes d'irrigation goutte-à-goutte n'est donc pas due à un manque de capacité ou de maintenance, mais à une inadéquation avec la logique des agriculteurs.¹⁸ Sur le site du projet, cela est déjà évident puisque le système d'irrigation goutte-à-goutte est actuellement non-fonctionnel et a été remplacé par l'irrigation manuelle.
- **deuxième phase du projet:** le projet ADEF a utilisé les fonds de l'YCID et d'autres bailleurs pour mener le projet actuellement en phase pilote. Le président de l'ADEF a l'intention de solliciter des fonds auprès des organismes nationaux, à savoir, l'ANIDA et FONSTAB. L'ANIDA (Agence Nationale d'Insertion et de Développement Agricole) a été créée pour promouvoir le développement d'une agriculture moderne et diversifiée, et intervient dans l'octroi de garanties pour le financement des porteurs de projets et des groupements d'intérêt économique réalisant des investissements dans l'agriculture, l'agro-industrie, et d'autres secteurs économiques. Le FONSTAB (Fonds d'appui à la Stabulation) a été créé pour appuyer la modernisation et l'intensification des productions animales. Il est destiné à faciliter le financement de certaines activités (à travers l'octroi de crédits), notamment la réalisation d'infrastructures respectant les normes modernes d'élevage, l'acquisition d'équipements de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation des produits animaux.

En cas de succès, cela prolongera le cycle de vie du projet et pourrait améliorer la viabilité à long terme du projet, car il bénéficiera ainsi de plus de financement et de soutien et serait tenu de rembourser les prêts des installations.

¹⁷ Kulecho, I & Weatherhead, E. (2005) Reasons for smallholder farmers discontinuing with low cost micro-irrigation: A case study of Kenya. *Journal of Irrigation and Drainage Systems*. Vol 19, Issue 2, pp 179 -188

¹⁸ Jonas Wanvoeke, Jean-Philippe Venot, Margreet Zwarteeven & Charlotte de Fraiture (2016) Farmers' Logics in Engaging With Projects Promoting Drip Irrigation Kits in Burkina Faso, *Society & Natural Resources*, 29:9, 1095-1109, DOI: 10.1080/08941920.2015.1132354

2.7 Respect de la « Charte Yvelinoise pour la qualité des projets de la Coopération Internationale »

Nous avons repris les critères de la Charte pour composer nos questionnaires d'enquêtes ; les critères d'analyse recoupant aussi de nombreuses questions, nous avons choisi de ne pas utiliser cet outil indépendamment mais de l'intégrer à notre méthodologie. Le tableau-ci-dessous récapitule les retranchements entre l'analyse en cinq critères et les questions que se pose l'YCID sur la bonne mise en œuvre de la charte Yvelinoise.

Micro-projet 2 : aménagement d'un périmètre agropastoral d'embouche bovine et de maraîchage à Goudiry	
1- Connaître l'environnement	
La conception du projet a-t-elle tenu compte des documents nationaux de politique sectorielle ?	Oui : la politique nationale favorise l'exploitation agricole en s'appuyant sur les exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Elle vise aussi à la modernisation de l'exploitation agricole familiale à travers la formation professionnelle des agriculteurs et un financement et un équipement adaptés. Elle recherche surtout l'émergence d'un entrepreneuriat agricole et rural basé sur une synergie intelligente entre l'agrobusiness et l'agriculture familiale, respectueuse de l'environnement, soucieuse de l'adaptation aux changements climatiques et basée sur une approche en termes de chaîne de valeur. Elle met également l'accent sur une bonne implication des jeunes et des femmes dans le secteur agricole, avec la mise en place de fermes agricoles génératrices d'emplois et un renforcement des connaissances techniques et des équipements adaptés à la résilience des populations vulnérables.
Le projet a-t-il été inscrit dans les documents de planification locale du développement ?	Oui, à travers le plan d'investissement communal de Goudiry, avec un objectif stratégique concernant le projet : créer les conditions d'une densification et d'une diversification du tissu économique autour d'un pôle urbain attractif. Cette option s'inscrit dans une dynamique de promotion des systèmes de production ruraux en vue de la création de richesses. Il existe une complémentarité, le plan visant également à construire un abattoir et améliorer l'accès à l'eau.
L'acteur yvelinois a-t-il tenu compte des habitudes et comportements locaux dans la conception du projet ?	Oui : le président de l'ADEF a affirmé que le projet a été développé à la demande des associations locales, dont l'ADEF et les groupements de femmes qui y ont participé. Il a également été développé et mis en œuvre en collaboration avec la mairie, qui a attribué gratuitement le terrain où le projet a été mis en œuvre. D'ailleurs, Tambacounda où se situe Goudiry, est une région agropastorale, où la plupart des agriculteurs pratiquent l'élevage de bétail complété par l'agriculture pendant la saison des pluies. Par conséquent, le fait que le projet dispose à la fois d'une composante maraîchère et d'une composante d'élevage est conforme aux pratiques locales.
2- Clarifier le besoin	
Le besoin auquel le projet répond vous paraît-il clairement établi et pertinent ?	Oui : l'objectif a été clairement défini et est pertinent car il répond directement aux défis rencontrés par les agriculteurs à Goudiry comme indiqué dans le plan d'investissement de Goudiry, à savoir : pour l'axe élevage - le faible niveau d'information et de formation des éleveurs en technique d'élevage ; l'absence d'aménagement de l'espace agro pastoral ; les difficultés d'accès aux aliments de bétail en saison sèche et le manque de formation en gestion. Pour l'axe maraîchage, les difficultés rencontrées comprennent l'accès aux semences de qualité et à l'engrais ; le manque d'eau en saison sèche pour les cultures de contre-saison ; la faiblesse du niveau d'équipement agricole et l'état obsolète du matériel agricole ainsi que le coût élevé du matériel agricole et des intrants, combiné au manque de formation et d'encadrement des producteurs.

Les bénéficiaires directs ont-ils été bien identifiés au départ ?	Oui : le projet a identifié les bénéficiaires directs et indirects. Les bénéficiaires directs représentaient 10 personnes (5 femmes et 5 hommes) sélectionnées parmi l'ADEF et les groupements de femmes pour participer à des sessions de formation sur l'agriculture et l'élevage. Les bénéficiaires indirects se composaient d'une trentaine de femmes auxquelles des parcelles de terrain ont été attribuées dans la zone où le projet a mis en place l'irrigation goutte-à-goutte. Ils ont reçu une formation sur la comptabilité/ gestion de base, l'alphabétisation, et les techniques agricoles. Les critères de sélection pour les bénéficiaires directs étaient d'être disponibles pour la formation et pour travailler sur les jardins de l'ADEF en échange. Les critères de sélection pour les bénéficiaires indirects étaient de payer des cotisations à l'association.
Ces bénéficiaires directs ont-ils été consultés dans la conception du projet ?	Selon le président de l'ADEF, oui - puisque le projet a été inspiré par un autre projet d'irrigation de goutte-à-goutte de l'AISB qui n'était plus fonctionnel, et qui a également été réalisé à la demande des associations locales, ayant demandé de l'aide pour obtenir des fonds auprès des immigrants rentrent à Goudiry.
3- Proposer un service	
Les coûts de fonctionnement et de maintenance du projet ont-ils été pris en compte dans le cadre de la conception du projet ?	Oui : le président de l'ADEF a signalé qu'une partie des bénéfices estimée à environ un tiers est épargnée pour les coûts d'entretien futurs (pompes et panneaux solaires, etc.). Dans la convention de partenariat signée, les coûts d'entretien sont de 3204€ par an et proviendront du revenu de la vente de bœuf et de produits du jardin. Il faut aussi compter 50€ par mois pour la facture de l'eau
Le financement des coûts de fonctionnement du projet est-il bien intégré et permet-il un fonctionnement adéquat ?	En partie : sur le papier, oui. Cependant, le système d'irrigation goutte-à-goutte a cessé de fonctionner en 2016, de sorte que le groupement de femmes ne pratique plus le maraîchage sur le site du projet. En effet, le projet attend un financement pour réinstaller le système. Entre-temps, le jardin de l'ADEF a été irrigué avec de l'eau provenant de l'approvisionnement municipal, ce qui est extrêmement coûteux (100€ chaque 2 mois). De plus, les rendements du marché maraîcher de l'ADEF sont faibles et il n'est pas certain que ces rendements puissent financer les coûts de maintenance associés. D'ailleurs, l'aspect de l'embouche du bœuf semble bien fonctionner et, sur la base d'estimations très approximatives (à partir des estimations du président de l'ADEF, et les chiffres fournis à mémoire sur combien il est vendu les animaux) il devrait pouvoir couvrir les coûts opérationnels de fonctionnement.
4- Adapter la réponse	
Le coût de fonctionnement du projet vous paraît-il adapté aux capacités contributives locales ?	En partie : le jardin maraîcher doit être irrigué avec de l'eau prélevée dans le puits afin d'être plus viable financièrement. Bien que cela n'ait pas été vu lors de l'évaluation, l'aspect d'embouche du bœuf semble adapté à la capacité contributive locale.
Selon vous, existait-il d'autres façons de répondre au besoin ? Si oui, ces façons ont-elles été étudiées ?	Non : le projet semble avoir bien ciblé les besoins de la population ainsi que le contexte local, étant donné que Goudiry est une zone agropastorale.
5- Partager les responsabilités	
Les rapports entre l'acteur yvelinois et le gestionnaire local ont-ils été définis clairement et précisément dans une convention ?	En partie : l'ADEF, l'association yvelinoise, est également responsable de la gestion quotidienne du projet. Il semble également que l'ADEF soit le principal décideur, car le projet a été complètement arrêté lorsque le président a dû quitter Goudiry pour la France de juin 2016 à août 2017. En dehors de la participation aux jardins maraîchers, les groupements de femmes ne semblent pas impliqués dans la prise de décision au niveau du projet.
Les responsabilités du gestionnaire local vous semblent-elles claires ?	Oui : les responsabilités entre les acteurs locaux semblent claires. L'ADEF est responsable de la gestion globale du projet. L'ABB était responsable de la formation des groupements de femmes et des bénéficiaires directs du projet. Cependant, le rôle de l'AISB dans le projet n'était pas clair, d'autant plus que le président de l'AISB est également le maire, dont le bureau a donné la terre comme contribution au projet.

Si d'autres intervenants ont des responsabilités dans la mise en œuvre du projet, leur rôle vous paraît-il correctement défini ?	Oui : le maire s'était engagé à attribuer un terrain pour les activités du projet, ce qui s'est passé en utilisant les moyens légaux appropriés. ABB était responsable de la formation des groupements de femmes et des bénéficiaires directs du projet. Le rôle de l'AISB n'était pas clairement défini.
8- Savoir innover	
Les technologies nouvelles introduites par le projet vous semblent-elles maîtrisées par le gestionnaire local ?	En partie : pendant l'évaluation, le système d'irrigation goutte-à-goutte ne fonctionnait pas parce que le puits était trop peu profond pour supporter une extraction d'eau à grande échelle. Le projet consistait donc en un jardin plus petit utilisant une irrigation manuelle avec l'eau tirée du réseau municipal. Par conséquent, étant donné que le système était déjà en panne avant la fin du projet, il semble peu probable que la direction locale ait suffisamment maîtrisé la technique. En ce qui concerne l'aspect élevage du projet, le bâtiment était déjà en train de s'effondrer à cause de la pluie. Cependant, le projet a réussi à acheter, engraisser et vendre un grand nombre de bœufs, ce qui indique que la technique a été suffisamment maîtrisée.
La modification des comportements sociaux induite chez les bénéficiaires par le projet vous semble-t-elle durable ?	En partie : pour l'aspect élevage du projet, il existe des preuves anecdotiques que certains membres de la communauté ont adopté la même technique (le boucher local, qui achetait auparavant des bœufs de l'ADEF). Cependant, la formation sur cette technique était limitée aux apprentis que le président avait embauchés pour s'occuper des bœufs, et n'était pas formel. Pour la partie maraîchage, rien n'indiquait que la formation reçue par les bénéficiaires directs était adéquate ou de bonne qualité, et l'association n'avait pas d'expérience dans l'agriculture. Les jardins de l'ADEF ont donc perdu des récoltes en raison de la sécheresse et d'autres problèmes qui ont réduit la qualité et la quantité de leur production. Néanmoins, il y a des signes que l'organisation acquiert des connaissances dans les bonnes techniques agricoles - par exemple, un agent de vulgarisation leur a donné des conseils supplémentaires sur la façon de mieux gérer l'irrigation manuelle quelque temps après le début du projet.
9- Renforcer l'impact local	
Les achats ont-ils été réalisés auprès des fournisseurs locaux ?	Oui : la vérification des factures nous permet de confirmer que toutes les prestations et fournitures sont acquises à proximité, ce qui a permis effectivement de dynamiser l'économie locale.
La valorisation du projet auprès des populations vous semble-t-elle avoir été faite de façon appropriée ?	En partie : il y avait des démonstrations sur la technique d'embouche, et les bénéficiaires ont pu assister à des formations en technique de production intensive d'embouche, et de maraîchage. Cependant, les bénéficiaires indirects n'ont pas passé assez de temps à utiliser les jardins puisque le système d'irrigation goutte-à-goutte est tombé en panne assez rapidement.
10- Réunir les conditions préalables	
Les titres de propriété sur les terrains et les infrastructures vous semblent-ils correctement établis ?	Oui : l'autorité locale a donné des terres en tant que contribution financière au projet. Nous avons pu vérifier sur place les documents légaux correspondants.
Les contributions locales attendues pour le financement du projet ont-elles bien été mobilisées ?	En partie : les bénéficiaires directs ont contribué au projet par leur travail de maraîchage. Cependant, les bénéficiaires indirects n'ont pas pu continuer à participer au projet parce que le système d'irrigation goutte-à-goutte a cessé de fonctionner en 2016
11- Gérer avec rigueur	
Avez-vous pu consulter la comptabilité spécifique au projet ?	En partie : nous avons pu consulter les dossiers existants - le président de l'ADEF tient à jour toutes les ventes de légumes sur son téléphone portable. Il nous a également montré un registre de tous les bœufs achetés durant la période du projet, mais pas d'éléments sur leur revente. Nous avons également pu consulter les factures des équipements achetés mentionnés dans le rapport.

Le gestionnaire local tient-il aujourd'hui une comptabilité claire et séparée ?	Non : il n'y a pas de comptabilité officielle pour le projet car les dossiers sont conservés par le président sur son téléphone portable. Les dossiers sont également incomplets. Il n'y a aucune trace du nombre de bœufs vendus et à quel prix et aucune information sur les autres intrants tels que les aliments pour animaux, la vaccination, les pesticides, et les engrais.
Les justificatifs que vous avez pu consulter vous semblent-ils adéquats et sont-ils correctement archivés ?	En partie : d'après le rapport final et le carnet de justificatif transmis à l'YCID, les justificatifs consultés semblent classés et adéquats. Cependant, il existe quelques petites différences de prix entre le budget final soumis dans le rapport de projet et les factures. De plus, certains chiffres ne sont pas identiques : une facture rapporte l'achat de 15 vaches et 2 chevaux, alors qu'en réalité, 22 vaches ont été achetées pour le premier lot et aucun cheval n'a encore, au jour de l'évaluation, été acheté.
12- Valider la pérennité	
L'acteur yvelinois est-il revenu sur le terrain à l'issue du projet pour en faire le bilan ?	Sans objet : d'après le rapport final, oui, mais le bilan ne nous transmet pas les informations nécessaires pour valider les conditions de pérennisation du projet.
Les conditions de pérennisation de ce projet vous paraissent-elles réunies ?	En partie : les rendements issus du jardin maraîcher actuel ne suffisent pas à couvrir les coûts opérationnels. Mais des estimations montrent que les bénéfices de l'embouche bovine seraient suffisants pour couvrir les coûts opérationnels.

2.8 Recommandations

Sur la base des résultats de l'évaluation et des discussions menées avec les parties prenantes, les évaluateurs proposent les recommandations suivantes pour s'assurer que le projet est complété avec succès et répond aux objectifs:

- **une assistance technique renforcée:** bien que le document de projet initial indique qu'une étude de faisabilité a été entreprise avant de creuser les puits, le système d'irrigation goutte-à-goutte s'est effondré parce que le puits était trop peu profond pour supporter une extraction d'eau à grande échelle.
- **Pendant la deuxième phase du projet,** la construction du deuxième puits, la réinstallation du système d'irrigation goutte-à-goutte et l'approfondissement du puits existant devront être effectués sous couvert d'une planification et une assistance plus approfondies afin d'éviter une répétition des problèmes précédemment mentionnés. Une analyse plus approfondie de la viabilité de la réinstallation du système d'irrigation au goutte-à-goutte devrait également être entreprise, en consultation avec les groupements de femmes locaux, qui seront les principaux bénéficiaires du projet. De plus, la qualité de l'abri pour animaux devrait être améliorée en investissant dans du matériel et une expertise adéquats, ce afin d'assurer la production d'un bâtiment final de bonne qualité. Enfin, le projet devrait travailler plus étroitement avec les agents de vulgarisation agricole locaux pour mieux gérer les jardins.
- **des structures de gestion de projet renforcées:** le projet, malgré l'existence de deux autres partenaires locaux (ABB, AISB), s'est arrêté car le président de l'ADEF est tombé malade et n'a pas pu mener le projet entre juin 2016 et août 2017. À l'avenir, le projet devrait mettre en place un comité de pilotage et lui donner le pouvoir de gérer le projet, afin d'éviter des retards si une personne est dans l'impossibilité d'être présente.

- **gestion financière:** le projet ne conserve aucune comptabilité formelle, ce qui rend difficile l'évaluation de la viabilité financière future du projet. Un membre du comité de pilotage du projet devrait être chargé de tenir les comptes du projet et de prendre note des recettes et des dépenses. Cela permettra d'assurer des opérations plus efficaces et d'accroître la transparence financière.
- **meilleur suivi et évaluation :** un certain nombre des éléments mentionnés dans la convention n'étaient pas en vigueur pendant l'évaluation du projet. Par exemple, la convention détaille comment l'association conservera les comptes financiers avec les outils informatiques, mais ce n'était pas le cas. En outre, l'association avait promis des rapports mensuels de suivi et d'évaluation - en réalité, un seul rapport d'évaluation a été soumis. De plus, de nombreux problèmes, en particulier la longue pause entre 2016 et 2017, auraient pu être évités s'ils avaient été signalés et traités plus tôt. Il est recommandé aussi que des visites aient lieu à mi-chemin pendant la mise en œuvre du projet, afin de pouvoir corriger toute question sérieuse avant que la plus grande partie du budget ne soit dépensée.

2.9 Photos



Photo 9: panneau solaire pour la pompe



Photo 10: quelques membres de l'ADEF et du groupement de femmes

source : auteurs



Photo 11: l'abri pour animaux



Photo 12 : intérieur de l'abri pour animaux

source : auteurs

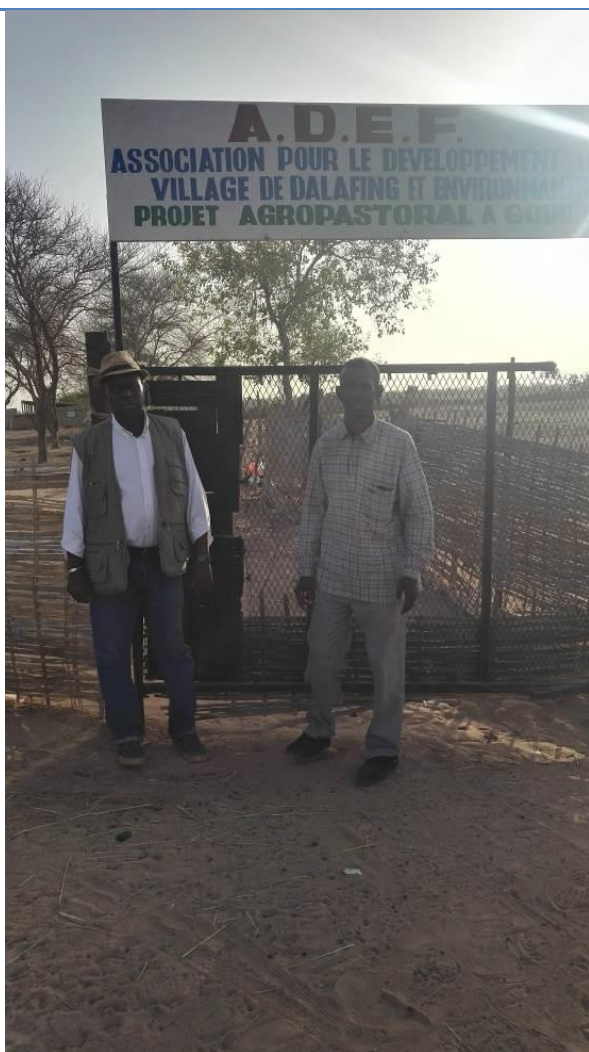


Photo 13 :l'entrée du terrain clôturé de l'ADEF (M. Fadiara Ba, à gauche, M. Mamadou Diallo, à droite)



Photo 14: récolte de gombos et aubergines africaines



source : auteurs



Photo 15: jardin de l'ADEF



Photo 16: bassin de rétention de l'eau

source : auteurs



Photo 17: puits

source : auteurs

Conclusion

L'évaluation a permis de dégager les recommandations suivantes, spécifiques aux projets évalués, pour renforcer l'efficacité et l'efficacité des financements alloués. Bien qu'YCID ne soit qu'un partenaire financier non co-gestionnaire du projet, n'a pas de responsabilités opérationnelles et n'intervient pas dans la conception des projets nous suggérons qu'elle renforce ses exigences dans le cadre des dossiers de demandes de subventions. Ainsi un meilleur taux de réussite pourrait être constaté suite à une sélection plus appropriée des projets en amont. Dans une démarche de coresponsabilité, YCID pourrait développer des exigences et outils préalables auprès des porteurs de projets.

Contextualiser : dans le cadre des demandes de subventions, YCID devrait porter son attention sur le rôle effectif des partenaires et sur la situation générale de la zone concernée de manière à éviter que des prérequis au projet soient négligés. YCID devrait préalablement s'intéresser aux synergies existantes dans l'objectif de les renforcer, sans risquer de superposer les actions. YCID devrait également encourager les projets agricoles à s'engager avec le service technique agricole local dans le développement du concept du projet. Cela aiderait à choisir les techniques, la technologie et les activités qui seront mises en place ; et favoriserait également la soutenabilité par la mise en accessibilité à un soutien gouvernemental à l'agriculture une fois le projet terminé.

Développer des critères de formations : les porteurs de projets devraient encourager et privilégier la formation au long terme pour permettre l'assimilation, ainsi que mieux adapter l'offre à la demande des bénéficiaires afin de rendre compte d'une sensibilisation percevable (effets à long terme). YCID devrait préciser ses exigences au niveau des formations afin que celles-ci soient les plus adaptées possibles : accessibilité, public cible et préalables nécessaires, etc. Les aspects techniques devraient être basés sur des méthodes de gestion durable des terres, et devraient idéalement être réalisés en collaboration avec les agents agricoles locaux.

Ainsi des contrôles plus rigoureux des exigences formulées par les dossiers de subventions pourraient examiner : des exemples des matériels de formation qui seront utilisés ; des lettres du bureau local de l'agriculture indiquant que le projet est viable ; la preuve que la communauté a été adéquatement consultée ; ainsi qu'un plan sur la façon dont ils seront impliqués pendant le projet.

Exiger un suivi régulier : YCID pourrait imposer aux partenaires locaux et yvelinois des rapports de suivi courts mais réguliers dans l'optique de renforcer l'assistance technique, notamment dans des localités enclavées. Ces mini-bilans permettraient de mobiliser si besoin les compétences en temps utile pour donner l'impulsion nécessaire au projet, et éviter ainsi les retards liés à la recherche de techniciens et formateurs compétents. Ils permettraient aussi de rendre compte de l'efficacité de la communication entre le porteur Yvelinois et le responsable local. Ainsi YCID devrait développer, en partenariat, des outils moins stricts, plus adaptés aux particularités de chaque projet.

Ces notes de suivi devraient mentionner notamment l'évolution du budget d'exploitation, les difficultés rencontrées et retards éventuels, les activités mises en place et réalisées, les résultats déjà obtenus, les besoins annexes d'amélioration des conditions de confort et aux besoins d'évolution des projets (par exemple, la construction d'un deuxième point d'eau dans l'avenir si le puits réalisé s'avère effectivement fonctionnel mais insuffisant aux besoins). L'objectif serait de renforcer la résilience du projet et de le préparer tout au long du cycle de convention à une certaine autonomie gestionnaire et financière. De plus en développant les avantages comparatifs du projet par rapport à d'autre mode de fonctionnement individuel les responsables locaux pourraient espérer un engagement plus fort des bénéficiaires, ce qui permettrait à long terme d'envisager leur structuration autour de gestion type coopérative (GIE, etc.).

Annexes

Annexe 1 : liste des personnes interviewées

Micro-projet 1 : Mise en place d'un périmètre maraîcher à Marsa			
Contacts	Fonction	Coordonnées	Localisation
M. Harouna SARRE	Trésorier ARDM Président ABDM (représentant d'ARDM sur le terrain)	/	Sénégal, Marsa (avril 2018)
M. Younouss SARRE	Membre ARDM appuyant le développement du projet sur le terrain	+ 221 777 192 233	Sénégal, Marsa (avril 2018)
M. Moussa Oumar DIALLO	Maire de Marsa	/	Sénégal, Marsa (avril 2018)
Mme Maimouna DABO	Présidente ARDM	marsamantes@gmail.com	France, Guyancourt, Université de Versailles St-Quentin, (mars 2018)
Mme Kartiadou DABO	Appui à ARDM Aide à l'organisation logistique de la mission d'évaluation commanditée	+33 650097986 marsamantes@gmail.com	France (mars 2018, entretien téléphonique)
M. Dianka	Aide à la rédaction des dossiers d'ARDM	+33 6 17 74 60 38 rap2d@yahoo.fr	France (mai 2018, entretien téléphonique)
M. Abdramane SARRE	Aide à la rédaction des dossiers et présentation de l'ARDM	+33 6 69 21 76 86	France (mai 2018, entretien téléphonique)

Micro-projet 2 : Aménagement d'un périmètre agropastoral d'embouche bovine et de maraîchage à Goudiry			
Contacts	Fonction	Coordonnées	Localisation
M. Faidara BA	Président ADEF	+221 777 564 895	France, Yvelines
M. Thiedel Diallo	Maire de Goudiry	+221 777 087 895	Sénégal, Goudiry
M. Bocar Diallo	Président ABB	+221 776 479 992	Sénégal, Goudiry
M. Mamadou Diallo	Représentant du Mairie	+221 776 143 510	Sénégal, Goudiry
Mme. Giendo Salmata	Président de l'association de groupement de femmes	+221 776 956 039	Sénégal, Goudiry